



**Rapport de la directrice exécutive de la
Commission de coopération environnementale (CCE)
dans le cadre de la session ordinaire du Conseil de la CCE**

Ottawa, Canada
Les 18 et 19 juin 2002

Table des matières

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | <i>Aperçu : Défis et possibilités en matière de coopération environnementale dans un contexte d'intégration économique accrue en Amérique du Nord</i> | 1 |
| 2 | <i>Environnement, économie et commerce</i> | 3 |
| 2.1 | Appui à la protection de l'environnement et à la conservation par le biais des produits et services écologiques | 4 |
| 2.2 | Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord | 6 |
| 2.3 | Financement à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement | 7 |
| 2.4 | Étude des mécanismes du marché à l'appui de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Amérique du Nord | 7 |
| 3 | <i>Conservation de la biodiversité</i> | 9 |
| 3.1 | Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord | 9 |
| 3.2 | Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation | 10 |
| 3.3 | Réseau nord-américain d'aires marines protégées | 10 |
| 3.4 | Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord | 12 |
| 3.5 | Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord | 12 |
| 4 | <i>La protection de l'environnement au profit de la santé humaine</i> | 14 |
| 4.1 | Mise au point d'outils techniques et stratégiques pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord | 14 |
| 4.2 | Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air | 15 |
| 4.3 | Initiative trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux | 15 |
| 4.4 | La gestion rationnelle des produits chimiques | 16 |
| 4.5 | La promotion du droit des citoyens à l'information : les registres des rejets et des transferts de polluants | 19 |
| 4.7 | La santé des enfants et l'environnement | 21 |
| 5 | <i>Droit et politiques de l'environnement</i> | 21 |
| 5.1 | Rapport comparatif sur les normes environnementales | 22 |
| 5.2 | Gestion écologique des déchets dangereux | 22 |
| 5.3 | Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord | 23 |
| 5.4 | Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois | 24 |
| 5.5 | Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois | 25 |
| 5.6 | Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord | 25 |
| 6 | <i>Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution</i> | 25 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 7 | <i>Communications sur les questions d'application</i> | 26 |
| 7.1 | État d'avancement des douze communications en cours d'examen en date du 10 mai 2002 | 26 |
| 7.2 | Historique des communications | 28 |
| 8 | <i>Participation du public et transparence</i> | 29 |
| 9 | <i>Partenariats et renforcement des capacités</i> | 30 |
| 10 | <i>Fonds nord-américain pour la coopération environnementale</i> | 32 |
| 11 | <i>Communication et sensibilisation</i> | 33 |
| 12 | <i>Administration</i> | 34 |
| 12.1 | Finances | 34 |
| 12.2 | Ressources humaines | 34 |
| 12.3 | Surveillance et évaluation des projets | 35 |
| 12.4 | Gestion des programmes en ligne | 35 |

1 Aperçu : Défis et possibilités en matière de coopération environnementale dans un contexte d'intégration économique accrue en Amérique du Nord

La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a accompli d'importants progrès en soutenant la durabilité de l'environnement dans un cadre de libre-échange et en faisant la promotion de l'intendance de l'environnement nord-américain. On trouve ci-dessous certains éléments prépondérants de ses réalisations qui contribuent à entretenir le partenariat que les trois pays ont conclu en 1994.

Ces travaux ont permis de produire de l'information de grande qualité relativement à plusieurs enjeux politiques, dont les suivants :

- Une analyse des répercussions environnementales du commerce en Amérique du Nord, dont le compte rendu du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, ainsi que d'autres travaux visant à mieux analyser ces répercussions que résume le document intitulé *Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces*.
- La première étude de ce genre en Amérique du Nord, intitulée *La mosaïque nord-américaine : Rapport sur l'état de l'environnement*, fait un tour d'horizon des secteurs qui ont donné lieu à des progrès et ceux qui mettent en danger les écosystèmes ou les ressources. Cette étude constitue une base importante pour d'autres analyses des tendances environnementales dans les trois pays.
- Le sixième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes*, examine, de 1995 à 1999, quelles sont les tendances des rejets et des transferts de substances toxiques en Amérique du Nord.
- L'évaluation des inventaires nationaux des polluants atmosphériques et des domaines de travail qui permettront d'améliorer la comparabilité, la qualité et l'échange d'information, ainsi qu'une analyse d'une formule d'échange de données entre les trois pays.

La CCE a l'immense avantage de pouvoir travailler en synergie et de façon efficace avec des organismes internationaux et des groupes des secteurs public et privé. La collaboration de ces groupes a permis de réaliser des progrès importants et d'obtenir des résultats probants dans les domaines du renforcement des capacités et de l'information. Il s'agit, par exemple, des activités suivantes :

- Un partenariat avec la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique), avec le soutien des conseils canadien et américain pour le commerce international, qui vise à démontrer l'utilité et la valeur du micro-financement pour intégrer la prévention de la pollution à l'exploitation des petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique. Le fonds renouvelable institué à cette fin, le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution), bénéficie de l'arrivée de deux nouveaux partenaires, le *Secretaría de Economía* (Secrétariat à l'Économie) et la *Nacional Financiera* (Nafin, Société financière nationale).
- Des efforts concertés déployés avec la *National Science Foundation* (Fondation nationale des sciences) des États-Unis, le *Smithsonian Institute* (Institut smithsonien), Agriculture et Agroalimentaire Canada et la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique), Environnement Canada, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), l'Atlas national du Canada, l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat,

Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles), l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité), le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la diversité biologique et le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité) ont permis de renforcer le Réseau nord-américain d'information sur la biodiversité (RIBAN) et de donner accès à des centaines de bases de données très utiles.

- La CCE travaille de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à l'échelle régionale.
- La CCE a collaboré avec le PNUE afin de faciliter la mise en œuvre de plusieurs accords internationaux, notamment le Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).
- La CCE collabore également avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) afin d'aider le Mexique à partager, avec l'Amérique centrale, les résultats qu'il a obtenus en éliminant l'utilisation du DDT dans le cadre du projet de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), et ce, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du PNUE.
- De concert avec la *Western Governors Association* (WGA, Association des gouverneurs des États de l'Ouest), la CCE aide le Mexique à compiler de l'information tirée d'inventaires des émissions atmosphériques en collaboration avec l'*US-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science) des États-Unis et du Mexique. Elle a également apporté son soutien au Mexique en établissant une association de professionnels mexicains de la qualité de l'air.

À mesure que le partenariat des pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) se renforce, il est important de déployer des efforts complémentaires de protection de l'environnement dans certains domaines. La CCE a élargi et consolidé des cadres de coopération en vue d'élaborer des approches communes pour se pencher sur des préoccupations environnementales de premier plan, notamment :

- L'établissement de limites à l'égard de polluants déterminés et l'élaboration de stratégies communes afin de réduire ou d'éliminer graduellement ces polluants dans le cadre du projet de GRPC. Tablant sur la réussite de l'élimination graduelle du DDT et du chlordane en Amérique du Nord, la CCE est en train d'établir de nouveaux plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène ainsi qu'à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Le Conseil de la CCE envisage l'établissement d'un autre PARNA relatif au Lindane.
- Une analyse des dimensions environnementales de l'évolution des marchés nord-américains de l'électricité a permis d'établir un rapport au Conseil, en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), sur les possibilités et les défis environnementaux que suscite cette évolution.
- La réalisation d'une analyse sur les normes de gestion des déchets dangereux et sur la possibilité de mettre sur pied un système nord-américain de formulaires de déclaration électroniques pour surveiller le transport transfrontalier de ces déchets.
- L'ébauche d'un programme de coopération trinational relatif à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord.
- L'élaboration d'une stratégie pour la conservation de la biodiversité nord-américaine, y compris la détermination de mesures prioritaires à l'égard des espèces aquatiques envahissantes.

- Un examen de secteurs de coopération éventuels relativement à l'utilisation durable et à la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.

Le recours à des instruments commerciaux pour protéger l'environnement offre des possibilités d'atteindre les objectifs environnementaux de façon aussi efficace que rentable. La CCE a délaissé les études documentaires sur les approches commerciales afin d'analyser les approches applicables au marché nord-américain. Donnant suite à des directives que le Conseil a formulées l'année dernière, la CCE a entrepris les travaux suivants :

- L'étude de questions importantes relatives à des mécanismes commerciaux qui permettraient de promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la séquestration du carbone, de même que la publication d'un rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone*, qui cerne les possibilités d'investissement pour le secteur privé dans ce pays.
- Une analyse comparative des règles régissant la divulgation de l'information financière en relation avec les risques et la responsabilité dans le domaine de l'environnement dans les trois pays.
- À la lumière des activités de prévention mises en œuvre dans les PME du Mexique grâce au financement du Fiprev, l'étude d'autres mécanismes de micro-financement afin d'encourager des méthodes agricoles durables dans les écosystèmes forestiers, qui favorisent en même temps la conservation de la biodiversité.

L'application du processus relatif aux communications de citoyens a également donné lieu à d'importants progrès, dont la publication d'un dossier factuel relatif à la communication qui met en cause une fonderie de plomb abandonnée appartenant à la société Metales y Derivados. Ce dossier factuel est le troisième que publie la CCE, et six autres sont en train d'être constitués pour les communications suivantes : Oldman River II, Aquanova, Oiseaux migrateurs, BC Mining, BC Logging et Río Magdalena. Le processus de traitement d'une communication a été grandement raccourci, réduisant ainsi le nombre d'activités en suspens de la part du Secrétariat, particulièrement aux étapes du processus visées aux paragraphes 14(1) et 14(2) de l'ANACDE.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continue de jouer un rôle important en mettant en relation les travaux de la CCE avec les intérêts et les efforts d'organismes communautaires en Amérique du Nord. Les subventions du FNACE ont permis d'entreprendre plusieurs projets novateurs axés sur la conservation de la biodiversité.

La CCE compte de nombreuses réalisations à son actif, comme en témoigne le travail concerté des trois pays en vue de protéger l'environnement qu'ils partagent. À mesure que s'accroît l'intégration économique à l'échelle du continent, il est essentiel que la Commission se concentre sur la réalisation de ses principales activités en matière de politiques, et qu'elle entreprenne les démarches nécessaires pour que le développement durable se réalise comme prévu en Amérique du Nord.

2 Environnement, économie et commerce

La coopération entre les pays nord-américains est un élément essentiel pour régler les problèmes environnementaux à l'échelle continentale. Il s'agit également d'un fondement important d'une économie nord-américaine en pleine effervescence. L'intégration accrue de cette économie impose un plus haut degré de coordination et de coopération qui facilitera les échanges commerciaux et instaurera des systèmes complémentaires pour protéger l'environnement à l'échelle du continent.

Une intégration accrue de l'économie donnera également la possibilité de recourir à des incitatifs économiques et à des instruments financiers pour soutenir le développement durable. Cela démontre la

nécessité de solliciter la participation des principaux intervenants du domaine économique à la protection et à la conservation de l'environnement grâce à des moyens novateurs. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires fonciers, les investisseurs et d'autres acteurs détiennent la solution en vue de réaliser un développement économique qui privilégie la durabilité de l'environnement. Étant donné que la portée de l'économie est de plus en plus continentale, il faut mettre en place des mécanismes commerciaux destinés à favoriser son intégration.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comporte trois principaux objectifs : 1) L'amélioration de l'évaluation des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement et l'intensification de l'activité économique en Amérique du Nord. Les travaux d'évaluation doivent être autant rétrospectifs que prospectifs afin de veiller à ce que les répercussions environnementales constatées dans le passé comme dans le présent servent à cerner de nouveaux enjeux environnementaux, des priorités stratégiques et des moyens d'action. 2) Le relevé de mécanismes commerciaux susceptibles d'appuyer la protection de l'environnement et les objectifs de conservation. Le principe directeur sous-jacent aux « écomarchés » consiste à faire en sorte qu'une relation avantageuse tant pour l'environnement que pour le commerce donne des mesures concrètes pouvant s'appliquer à d'autres types de marché. 3) L'étude du rôle que le financement peut jouer dans l'établissement d'écomarchés qui favoriseront des développements positifs en matière d'environnement et d'énergie, dont la séquestration du carbone, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et un commerce de produits et services durables.

2.1 Appui à la protection de l'environnement et à la conservation par le biais des produits et services écologiques

Les entrepreneurs décideront prochainement s'ils prendront des mesures pour établir un fonds pour l'agriculture d'ombre, fonds qui servirait à offrir des micro-crédits aux collectivités rurales qui s'appliquent à fournir des produits écologiques.

La CCE, le *Center for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain) et la société TerraChoice Capital Inc., ont coparrainé une réunion sur l'« écologisation des achats » tenue à Philadelphie, du 22 au 25 avril derniers. Ont assisté à cette réunion plus de 100 fonctionnaires responsables des achats, chercheurs et analystes des politiques, provenant de municipalités, d'États, d'ONG, d'industries et des ministères fédéraux de l'Environnement du Canada et des États-Unis, et concernés par les achats écologiques. Gilbert Parent, ambassadeur du Canada pour l'environnement, s'est adressé au groupe le 23 avril. Plusieurs institutions, constituant un plus petit groupe, ont décidé de mettre en place une Initiative nord-américaine pour des achats écologiques qui servirait de centre d'échange d'informations et qui offrirait des outils aux organisations désireuses d'instituer et d'encourager des pratiques d'achats écologiques en Amérique du Nord. La structure et l'administration de cette initiative seront établies par un groupe consultatif dont la CCE fait partie.

La CCE maintient des bases de données sur les produits et services écologiques depuis 1999. En novembre 2001, la base de données sur le café a été entièrement mise à jour. Par ailleurs, les bases de données sur le matériel de bureau et sur l'électricité ont été fusionnées dans une nouvelle base de données sur l'électricité et l'environnement.

Café d'ombre

La CCE a reçu et traduit la toute première étude sur l'industrie du café durable réalisée en Amérique du Nord. Le document est disponible sur le site Web de la CCE.

La CCE a combiné l'information recueillie par le Maya Institute sur l'ensemble de la chaîne de production et de consommation du café (services financiers, coopératives, cultivateurs, usines de

traitement, exportateurs, torréfacteurs, grossistes et détaillants) et les résultats de la réunion du 22 avril sur le financement des produits et services écologiques, pour élaborer un plan d'affaires portant sur les principaux aspects du financement de la production et de la commercialisation du café durable.

Le plan d'affaires établira des moyens d'accroître les diverses sources de financement actuelles pour assurer une bonne protection de l'environnement et un commerce écologique, et proposera des mesures concrètes que les trois gouvernements pourraient mettre en œuvre pour favoriser le financement de la production et de la commercialisation écologiques.

Dans l'élaboration du plan d'affaires, la CCE travaille en collaboration avec les secteurs public et privé ainsi qu'avec des ONG ayant une expérience pratique dans le domaine du financement des activités de production et de commercialisation du café durable. Participent notamment les entreprises et organisations suivantes : Starbucks, Ecologies Entreprise Ventures Inc., la Banque mondiale, Green Mountain Coffee Roasters, Rainforest Alliance, Industrias Unidas Agropecuarias, S.A., Conservation International et USAID.

La CCE n'a pas l'intention d'administrer le fonds; elle s'attachera plutôt à s'appuyer sur le savoir-faire qui existe déjà et à faire la preuve de la rentabilité potentielle et des avantages environnementaux d'un tel fonds. L'objectif de l'élaboration de ce plan d'affaires est de fournir un financement aux six coopératives caféicoles choisies pour l'étude à petite échelle, avec l'intention d'utiliser ce plan d'affaires comme modèle pour étendre la portée des initiatives déjà en cours dans les régions rurales du Mexique.

Commercialisation durable du palmier *Chamædorea*

Les 5 et 6 juillet 2001, la CCE a accueilli la deuxième réunion du Groupe consultatif intergouvernemental sur le commerce et les espèces sauvages. Les deux rapports concernant la production au Mexique et la commercialisation du palmier *Chamædorea* sur les marchés internationaux ont été présentés et examinés. Il a été décidé de combiner les deux rapports en un seul.

Des retards dans le travail des consultants et des changements survenus dans la composition du groupe consultatif ont empêché le projet d'aller de l'avant comme prévu. Tel qu'indiqué dans la note transmise à la directrice exécutive de la CCE le 8 mars 2002, au Comité général permanent et au Groupe consultatif sur le commerce des produits et services écologiques, le projet prendra fin avec la publication du travail accompli jusqu'à présent sur la production, le marché et la commercialisation écologique du palmier *Chamædorea*, et avec la distribution du rapport à tous ceux qui s'intéressent à la commercialisation des produits forestiers non ligneux, au commerce des espèces sauvages et à la commercialisation de produits obtenus par des méthodes d'exploitation durables. L'information recueillie jusqu'à présent sera également incorporée dans le projet sur les produits et services écologiques, comme il a été proposé dans le plan de programme pour 2002 et 2003.

Tourisme

Le document sur les meilleures pratiques a été traduit et sera bientôt disponible sur le site Web. Le compte rendu de la réunion de La Paz a été rédigé et affiché sur le site Web dans sa version anglaise, avec un résumé en espagnol et en français.

Ce projet a donné lieu à l'établissement d'un fonds d'amorçage en vue de la création d'un réseau pour la conservation de la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring, qui regrouperait non seulement des groupes autochtones, le milieu universitaire, des gouvernements et des ONG, mais aussi des intervenants du secteur privé tels que les exploitants d'entreprises touristiques des trois pays. Une affiche de sensibilisation et des documents en PowerPoint ont été préparés, avec des lignes directrices communes et les résultats d'un questionnaire concernant les aires marines protégées (AMP) et l'industrie; toute personne ou organisation intéressée qui peut utiliser ce matériel pour sensibiliser le public. Le projet

a permis d'ouvrir un dialogue sur ce qu'est l'écotourisme dans les AMP et autour des AMP, dialogue qui, on l'espère, se traduira par des lignes directrices pratiques plus rigoureuses et par des occasions de mettre en lumière et de valoriser les meilleures pratiques. L'appui de la CCE vise à faire en sorte que l'écotourisme occupe une place importante dans l'initiative B2B (*Baja California to Bering Sea*), dans le cadre d'un projet à long terme.

2.2 Évaluation de l'état de l'environnement dans le contexte de l'intégration des marchés en Amérique du Nord

Les préparatifs du deuxième Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce de la CCE vont bon train, y compris les études commandées sur les sujets abordés.

Le compte rendu du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, ainsi que les versions révisées et finales de 13 études de cas sectorielles, ont été traduits, publiés, distribués et affichés sur le site Web de la CCE le 13 février. Plus de 600 exemplaires ont été envoyés à des parties intéressées dans le monde.

La réunion sur l'évaluation des effets environnementaux de la libéralisation du commerce, organisée par la CCE les 17 et 18 janvier 2002, a réuni environ 80 experts d'organismes fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que des représentants d'universités, d'ONG et d'instances internationales telles que l'OCDE, le PNUE et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. La réunion était axée sur les mécanismes d'évaluation et les répercussions environnementales de la libéralisation des échanges dans le domaine agricole. On a également informé les participants des derniers développements entourant les études sur l'énergie menées par la CCE en vertu de l'article 13. Cette réunion a marqué une étape importante dans les travaux de la CCE sur les répercussions environnementales du commerce : la conciliation des évaluations environnementales rétrospectives et prédictives a permis d'élargir le cadre des travaux de la CCE au-delà des questions relatives à l'ALÉNA, afin d'inclure les problèmes découlant des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

Les sept documents de référence énumérés ci-dessous ont été préparés spécialement pour cette réunion. Ils sont affichés sur le site Web de la CCE aux fins de commentaires; dans la plupart des cas, un résumé est disponible en français et en espagnol.

- *Environmental Impacts in the Agricultural Sector: Using Indicators as a Tool for Policy Purposes*
- *Incidences environnementales des changements dans le commerce du maïs entre les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'ALÉNA*
- *Note documentaire relative à l'état des négociations sur l'agriculture à l'OMC et concernant surtout les Parties à l'ALÉNA et les principales dispositions en matière de libéralisation de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC issu du Cycle d'Uruguay*
- *Modification de la biodiversité et marchés en évolution – Les liens entre les échanges agricoles, les marchés et la biodiversité*
- *Examens environnementaux des ententes commerciales : une évaluation de l'expérience nord-américaine*
- *Les incidences environnementales de la libéralisation du commerce dans le secteur agricole : Prédications et réalités*
- *Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces.* (Il s'agit du document final du projet sur les tendances

importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Il a été traduit en français et en espagnol, publié et distribué aux Parties et aux intervenants.)

Le compte rendu de la réunion, incluant les prochaines étapes éventuelles, a été envoyé aux participants en même temps que le compte rendu et la version définitive des communications du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. On peut consulter ces documents sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org/symposium>>.

La CCE a confirmé la composition du groupe consultatif et organisé une conférence au cours de laquelle le mandat de ce groupe sera établi. Il s'agit également d'aider la CCE à définir la suite de ses travaux d'évaluation, en combinant des évaluations rétrospectives et prospectives des accords commerciaux. En mai 2002, on a lancé un appel de communications sur l'agriculture et l'énergie (et les services liés à l'énergie). Les résultats seront présentés lors du deuxième Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, en novembre 2002, qui portera sur les effets environnementaux du libre-échange.

La CCE est en train de préparer un rapport sur les faits saillants du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Ce rapport, parrainé par la Ford Foundation, sera publié au début de l'été 2002. Il sera également traduit et affiché sur le site Web de la CCE..

2.3 Financement à l'appui de la protection et de la conservation de l'environnement

D'ici la fin de 2002, la CCE complètera son évaluation des occasions de « financement vert » à l'échelle continentale, en plus du recensement des politiques publiques favorisant les initiatives de financement efficaces.

Mécanismes de financement et environnement

À la fin de février 2002, la CCE a publié un rapport provisoire intitulé *Exigences en matière de divulgation des données sur l'environnement contenues dans la réglementation sur les valeurs mobilières et les normes comptables du Canada, du Mexique et des États-Unis*. Il s'agit d'une analyse comparative des règles de divulgation de l'information financière se rapportant aux risques et responsabilités liés à l'environnement dans les trois pays. On y compare principalement les dispositions de la *Securities and Exchange Commission* (Commission des valeurs mobilières) des États-Unis et celles du Canada et du Mexique.

Le 25 mars 2002, la CCE a organisé la première réunion sur les mécanismes de financement et l'environnement, de concert avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sostenible* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé pour le développement durable), à New York. L'objectif était d'examiner les liens entre le programme sur l'environnement et le secteur des services financiers. Les 27 participants provenaient du milieu des banques commerciales et des investissements, de la Banque mondiale, de la Nafin, d'Environnement Canada et de l'EPA. Cette rencontre a permis à la CCE de mieux comprendre le point de vue des financiers sur les questions relatives à la divulgation volontaire et obligatoire des responsabilités environnementales, et sur les travaux futurs de la CCE. Le 23 avril 2002, on a envoyé aux participants un rapport sur les faits saillants de cette réunion, accompagné d'un aperçu des travaux éventuels de la CEE dans ce domaine. La version révisée et traduite en français et en espagnol du document de travail préparé pour cette réunion est affichée sur le site Web depuis le 15 mai 2002.

2.4 Étude des mécanismes du marché à l'appui de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Amérique du Nord

Le Secrétariat étudie les grands enjeux liés aux mécanismes du marché en faveur de la réduction des émissions de carbone (par le biais de la séquestration), des énergies renouvelables et de l'efficacité

énergétique. À l'automne, des experts se réuniront pour étudier ces occasions et orienter l'action du Conseil.

En novembre et décembre 2001, la CCE a distribué des exemplaires du rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone* aux hauts fonctionnaires et experts œuvrant dans le dossier du climat. En novembre 2001, la CCE a créé une nouvelle base de données sur l'électricité et l'environnement. Celle-ci renferme des informations ponctuelles et comparables sur l'efficacité énergétique des produits, sur les projets et normes relatifs aux portefeuilles d'énergies renouvelables (RPS) et sur des initiatives de tarification verte. Les renseignements sur les normes contenues dans cette base de donnée ont servi à l'analyse de la définition des énergies renouvelables utilisées dans différentes lois sur les RPS. Cette analyse a été distribuée aux participants du Symposium sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité, organisé par la CCE les 29 et 30 novembre 2001 à San Diego, dans le cadre de son projet sur l'électricité et l'environnement visé à l'article 13.

La CCE a organisé une réunion sur les énergies renouvelables en Amérique du Nord le 18 février 2002 à Montréal, pour donner suite aux questions soulevées lors du symposium de novembre, en s'appuyant sur le sondage Gallup sur l'électricité renouvelable au Mexique, qu'elle a parrainée avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale de l'efficacité énergétique). On voulait étudier les obstacles et les possibilités connexes aux énergies renouvelables en Amérique du Nord. Cette initiative visait à appuyer les travaux du groupe de travail sur l'énergie et ses sous-comités techniques. Les 52 participants provenaient de divers paliers de gouvernement (Environnement Canada, Conae, EPA, État de la Californie et province de Québec), de l'industrie (Dupont, Association canadienne de l'électricité, Edison Electric Institute, Hydro-Québec), d'ONG à vocation environnementale (Pembina Institute et autres), d'universités [Tufts University et *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique)], d'organismes de certification et d'étiquetage écologique (Green-E et TerraChoice) et du public. À cette occasion, on a dégagé les principales préoccupations à partir d'un large éventail d'intérêts sur le rôle actuel de l'énergie renouvelable et sa capacité de satisfaire la demande énergétique en Amérique du Nord. On a également fait une présentation sur la base de données de la CCE sur l'électricité et l'environnement.

Le 12 avril 2002, la version finale du document de référence intégrant les changements proposés par les participants, accompagnée du compte rendu de la réunion, a été envoyée aux participants.

Du 28 février au 1^{er} mars 2002, la CCE a coparrainé une réunion organisée par le *Center for Clean Air Policy* (CCAP, Centre de la politique sur l'air salubre) à Mexico. Il s'agissait d'étudier des méthodes visant à bonifier les investissements dans les énergies renouvelables au Mexique. Les sujets et points abordés lors de cette réunion avaient été choisis afin d'alimenter le dialogue, et ce dernier a été fructueux à cet égard. Le CCAP a remis un compte rendu de la rencontre à la CCE le 5 avril 2002.

Le 8 avril 2002, on a organisé une téléconférence avec les Parties pour discuter des travaux futurs de la CCE dans le secteur des énergies renouvelables. On a demandé à la CCE de rédiger un plan de travail provisoire énumérant des mesures éventuelles faisant intervenir la CCE et les trois gouvernements dans la promotion des énergies renouvelables. Ce document a été envoyé aux Parties le 16 avril 2002.

Le 21 mai 2002, la CCE a publié un document de référence qui décrit et analyse divers mécanismes du marché à l'appui de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le document a été traduit et affiché sur le site Web le 25 mai 2002.

Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Le 18 janvier 2002, le Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE s'est réuni sous la présidence du gouvernement du Canada. À cette occasion, les Parties ont réalisé des progrès dans quatre dossiers importants :

- Incorporation du principe de précaution dans les lois nationales de l'environnement – Les membres du Groupe ont exprimé des opinions préliminaires au sujet de trois études générales sur le principe de précaution, qui avaient été commandées par le Secrétariat à la demande des Parties à la fin de l'année 2000. Les Parties sont convenues qu'elles enverraient des observations et des corrections concernant deux des études, ou les trois, après quoi deux des études susmentionnées seraient très probablement rendues publiques, étant bien entendu qu'il serait précisé que les documents ne représentent pas officiellement les opinions des Parties. Par ailleurs, le Canada a présenté son propre travail sur le principe de précaution. Il a été décidé qu'un atelier de suivi serait tenu à ce sujet, pour examiner les questions d'ordre pratique du point de vue de la réglementation. En vue de l'atelier, le Secrétariat réunira et communiquera aux Parties de l'information sur les débats concernant le principe de précaution qui sont en cours dans d'autres tribunes internationales [p. ex., OCDE, PNUE, Organisation mondiale de la santé (OMS)]. Aucune date n'a été fixée pour la prochaine réunion et aucune observation n'a été reçue au sujet des études.
- Évaluation des répercussions du commerce sur l'environnement – Les Parties ont confirmé que le travail de la CCE devrait inclure des analyses *ex ante* et *ex post*, et qu'il portera sur l'ALÉNA et sur d'autres engagements commerciaux dans le cadre de l'OMC et de la ZLÉA.
- Électricité renouvelable – Les Parties se sont entendues sur le fait qu'il convient d'examiner les questions relatives à la comparabilité des définitions, en plus des critères établis pour l'électricité à privilégier du point de vue de l'environnement.
- Réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce des pays signataires de l'ALÉNA – Les Parties se sont entendues pour préparer un ordre du jour provisoire d'une possible réunion ministérielle qui se tiendrait en 2003. Cet ordre du jour serait préparé avant la réunion des sous-ministres prévue en avril 2003.

3 Conservation de la biodiversité

Le continent nord-américain abrite d'innombrables paysages terrestres et marins dont la valeur et l'importance sont immenses sur les plans culturel, économique et écologique, mais une grande partie des éléments de la diversité biologique est en voie de disparition. Même si la majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, d'autres sont communs à deux des trois pays, sans compter que les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

La CCE sert de tribune pour trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite la conservation, ainsi que pour concevoir des activités de conservation plus restreintes et mieux ciblées d'un point de vue géographique et en fonction d'approches interdisciplinaires.

3.1 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Le cadre de planification de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) est parachevé et il comprend un processus de mise en oeuvre, une série de zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) qui intéressent vivement les trois pays, un projet d'accord trinational interorganismes relatif à l'ICOAN et une stratégie de communication visant les trois pays.

Les comités nationaux de l'ICOAN peuvent maintenant compter sur un ensemble de critères qui leur permettront d'élaborer des projets pilotes, et la CCE prévoit, de concert avec les comités trinationalaux, avoir choisi les projets à entreprendre au plus tard en juin 2002. On a également ébauché un protocole d'entente trinational pour la conservation des oiseaux qui, en plus de prévoir la participation des Parties et de partenaires privés à cette fin en Amérique du Nord, incite les pays du reste du monde à en être partie prenante. Il s'agit d'une suite logique à la résolution n° 99-03 du Conseil de la CCE. Ce protocole est en voie de parachèvement et sa signature est prévue au cours du dernier trimestre de 2002.

3.2 Espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

La CCE a donné suite aux recommandations visant à établir un cadre trinational pour la conservation des prairies. Il prévoit une carte intégrée des prairies du centre de l'Amérique du Nord, la tenue d'un atelier destiné à s'entendre sur une optique de conservation des prairies au Mexique et l'ébauche d'une stratégie de conservation trinationale. Cette dernière devrait être prête au cours de l'année 2002.

En 2000, les trois organismes nord-américains chargés des espèces sauvages ont convenu de collaborer à la protection de dix-sept espèces d'oiseaux et de mammifères suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Étant donné que la majeure partie de ces espèces est associée aux prairies — l'un des milieux les plus productifs, mais les plus menacés de l'Amérique du Nord — et que la perturbation et la perte d'habitats constituent les principales menaces qui planent sur ces espèces, la CCE a facilité la mise sur pied d'un processus afin d'orienter les efforts de conservation de ces espèces d'un point de vue écosystémique. Le programme de la CCE pour 2002 prévoit l'élaboration d'une stratégie qui éclairera et orientera la conception d'un cadre visant à guider les efforts concertés des trois pays nord-américains. Cette stratégie tablera également sur la pertinence de l'aide que la CCE apporte aux Parties afin de conserver les espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes, ainsi que leurs habitats.

La constitution des divers éléments nécessaires à l'élaboration de cette stratégie trinationale de conservation des prairies est en bonne voie. Vers la fin de 2001, une réunion de divers intervenants s'est tenue au Mexique afin que ce pays se dote d'une politique particulière de conservation des prairies. On est également en train d'établir une carte qui intègre toutes les unités de conservation et de planification de ces écosystèmes, notamment les ZICO, les réserves des Premières Nations et des autochtones d'Amérique, les bassins hydrographiques prioritaires. On prévoyait terminer l'ébauche de la stratégie en mai 2002; celle-ci servira de base pour dresser des plans d'action concertés sur des thèmes qui y sont établis. En septembre 2002, dans le cadre de son assemblée annuelle, la *Wildlife Society* (Société pour la conservation des espèces sauvages) a invité la CCE et ses partenaires [dont *The Nature Conservancy* (Société pour la conservation de la nature), la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune) et l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis)] à participer à un symposium afin d'exposer l'ébauche de la stratégie et d'examiner des sujets connexes. Ce symposium aura lieu à Bismarck, au Dakota du Nord, en septembre 2002.

3.3 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Il est prévu de terminer, vers la fin de 2002, la carte des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord, de dresser une liste des aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring, d'établir un rapport sur les mesures de conservation concertées à l'égard des espèces marines qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Au cours de la première étape de l'établissement de liens concrets entre les AMP, la CCE a entrepris l'élaboration d'une proposition de réseautage à l'échelle continentale. Des discussions préliminaires sont en cours entre les divers organismes compétents afin d'entreprendre, l'année prochaine, la première étape du réseautage des AMP.

La CCE a entrepris les activités suivantes :

3.3.1 *Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord*

Au cours d'un atelier de spécialistes issus de milieux universitaires, des gouvernements et d'ONG des trois pays, qui s'est tenu du 12 au 14 mars 2002, à Charleston, en Caroline du Sud, les participants ont ébauché des cartes de niveaux I à III représentant les écosystèmes marins des écorégions. On retouche actuellement cette ébauche de cartes et les descriptions des régions avec la contribution de spécialistes régionaux et à l'aide d'ensembles de données. Par la suite, cette carte sera peaufinée, soumise à l'examen de spécialistes et publiée.

3.3.2 *Réseautage des AMP et renforcement des capacités*

Gestion intégrée du réseau nord-américain d'aires marines protégées

En vue d'appliquer une approche plus stratégique à la conservation du milieu marin à l'échelle continentale, la CCE étudie les différents modèles et théories relatifs aux AMP. Elle examine également les divers outils et approches de gestion connexes aux AMP (notamment les politiques, les régimes de gestion et les règlements) qui pourraient permettre de maintenir l'intégrité écologique du milieu marin.

Inventaire

À la suite de l'atelier de la CCE sur le portail du RIBAN (voir la section 3.5 ci-après), celle-ci est en train d'établir des liens entre des ensembles de données appartenant à diverses organisations et d'envisager la conclusion d'ententes officielles. En collaboration avec le projet sur les aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring et le RIBAN, la CCE s'emploie également à organiser un atelier sur le partage des données de conservation recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG) dans cette région. Cet atelier réunira des représentants de projets terminés ou en cours (même à leurs débuts) afin d'examiner les possibilités de synergie et de collaboration. Il aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2002, à Portland, en Oregon.

Échange et réunion de spécialistes nord-américains des AMP

Vingt et un spécialistes des AMP représentant chaque pays, choisis en fonction d'intérêts et de besoins communs, prennent part à un échange au cours duquel le gestionnaire hôte traite chaque fois de sujets touchant la gestion courante en l'illustrant de cas de pratiques exemplaires, en situant les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation, en s'appuyant sur des documents, des guides et des tableaux de répartition des aires. Ces documents permettront de concevoir ultérieurement un ensemble d'outils pour les gestionnaires d'AMP.

Un rapport documentaire est en cours de révision en prévision d'une réunion de gestionnaires. Il expose les enjeux auxquels font face les AMP dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring, et donne des exemples de la manière dont les spécialistes tirent parti des possibilités et relèvent les défis.

3.3.3 *Priorités trinationales et degré d'efficacité en matière de conservation*

Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

La CCE a établi un rapport, qui est en voie de révision, sur les quinze espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Il décrit succinctement ces espèces, précise leur état (en examinant les facteurs qui touchent chacune d'elles), suggère des domaines de collaboration pour le présent et l'avenir et dresse une liste de personnes-ressources dans chaque pays.

Choix de secteurs prioritaires pour la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring

Des travaux sont en cours en vue de recueillir de l'information documentaire qui pourra servir de fondement à un choix d'aires prioritaires dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring. Comme il est mentionné ci-dessus, en collaboration avec les responsables du projet d'inventaire des AMP et le RIBAN, la CCE s'emploie à organiser un atelier sur le partage des données de

conservation recueillies à l'aide de SIG dans cette région. Cet atelier réunira des représentants de projets terminés ou en cours (même à leurs débuts) afin d'examiner les possibilités de synergie et de collaboration. Il aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2002, à Portland, en Oregon.

De concert avec le *Marine Conservation Biology Institute* (Institut de la biologie de la conservation du milieu marin), le réseau d'AMP prévoit tenir un atelier de spécialistes, vers la fin de l'été de 2002, afin de faire un choix définitif d'aires prioritaires.

Cibles et indicateurs de la conservation du milieu marin

Cette activité comportait deux phases dont la première a consisté, au cours d'un atelier tenu en mai 2001, à concevoir un cadre général pour mesurer le degré d'efficacité de la gestion des AMP. La Commission mondiale des aires protégées (CMA) intègre ces résultats à des méthodes à plus grande échelle visant à mesurer l'efficacité de la gestion de ces aires. La seconde phase, alors que l'on élabore des programmes particuliers afin de mesurer cette efficacité dans le monde entier, est destinée à concevoir un système élaboré de gestion de l'information qui sera installé sur le Web. Il servira à compiler les résultats en matière d'efficacité dans chaque AMP afin d'en tirer les tendances importantes ainsi que les enseignements qui en découlent à de plus vastes échelles géographiques, tout particulièrement dans des régions entières (centre d'échange d'information sur l'efficacité de la gestion des AMP). Une étude du processus est en voie de révision. Cette activité est réalisée en étroite collaboration avec le projet d'inventaire des AMP, le RIBAN de la CCE et les activités que réalise la section marine de la CMA en Amérique du Nord.

3.4 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

On a établi les priorités de la coopération trinationale dans ce domaine et créé un centre d'échange d'information au Mexique sur les espèces aquatiques envahissantes. On est également en train de dresser une liste de ces espèces qui suscitent des préoccupations communes et d'établir des plans d'action afin que les trois pays collaborent à l'égard de voies de communication commerciales prioritaires.

La CCE est bien placée pour faciliter l'élaboration et l'application d'une approche continentale permettant de faire face aux problèmes que suscitent les espèces envahissantes. L'atelier de Montréal, organisé par la CCE, a permis d'exposer le défi que représentent ces espèces dans un contexte nord-américain de libre-échange. Cet atelier a servi à forger une optique commune sur des questions concernant ces espèces et à établir des priorités de collaboration multisectorielle entre les trois pays. Cette collaboration s'articulera autour des activités prioritaires suivantes : 1) la création d'un réseau nord-américain d'information sur les espèces envahissantes; 2) le relevé d'espèces envahissantes, de vecteurs et de voies de communication qui suscitent des préoccupations communes dans les trois pays; 3) l'établissement d'un répertoire continental des cadres juridiques et institutionnels; 4) l'élaboration et la diffusion de moyens de sensibilisation; 5) la recherche d'incitatifs économiques en vue de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et leur propagation. Le compte rendu de discussion de l'atelier sera publié en collaboration avec la NOAA. La CCE s'est associée à la Conabio pour mettre au point un prototype de centre d'échange d'information au Mexique sur les espèces aquatiques envahissantes, qui sera relié au *Red Mundial de Información sobre Biodiversidad* (Remib, Réseau mondial d'information sur la biodiversité), au RIBAN et au *Global Invasive Species Information Network* (Réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes).

3.5 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

La CCE est en train de mettre au point un portail sur le Web qui relie les outils de recherche sur les espèces du RIBAN à d'autres bases nord-américaines de données environnementales et

socioéconomiques. Ce portail intègre des prototypes de travail pour les projets relatifs aux prairies, aux AMP et à l'ICOAN. Le RIBAN soutient également l'interfonctionnement de deux principaux moteurs de recherche de données sur les espèces et continue d'offrir un accès à de l'information grâce aux organismes qui en sont partenaires.

La dernière session du Conseil tenue en juin 2001, à Guadalajara, au Mexique, a eu une incidence importante sur le RIBAN. La priorité que le Conseil a accordée à l'élargissement de l'accès du public à l'information sur la biodiversité a incité le comité directeur du RIBAN à uniformiser et à simplifier les applications de ce réseau. Les recommandations qui en ont découlé ont permis la mise sur pied des activités suivantes :

- a) **Harmonisation des techniques déjà élaborées dans le cadre du RIBAN en vue d'instaurer une technique commune améliorée.** L'harmonisation du Remib et de l'analyste d'espèces est en cours en vue d'instaurer une technique commune améliorée qui constituera un outil « intuitif » plus puissant. Des travaux sont également en cours pour incorporer les données du Système d'information taxonomique intégré (SITI) à celles du RIBAN au cours de 2002.
- b) **Sollicitation d'ensembles de données importantes à mettre en correspondance avec celles du RIBAN afin de le doter d'une nouvelle fonction essentielle dans son infrastructure de données.** Le réseau de l'analyste d'espèces et le Remib ont permis d'enrichir les collections de données des musées. De nouveaux partenariats lient l'Atlas national du Canada, la NOAA, Pêches et Océans Canada et l'INE. Ces organismes fournissent des cartes, distribuent des ensembles de données et deviennent des partenaires dynamiques en matière de conception de portail. La CCE a conclu une entente avec NatureServe (qui constituait anciennement le centre patrimonial de *The Nature Conservancy*) en vue de donner initialement accès à l'un des plus importants ensembles de données sur la biodiversité en Amérique du Nord. La CCE a également établi un répertoire des sites Web sur la biodiversité afin de corroborer le contenu de l'information et d'établir des liens institutionnels. Les annonces d'un éventail de sites Web, les règles d'utilisation du portail et un document sur les droits de propriété intellectuelle sont terminés et doivent être soumis à l'examen juridique du Comité permanent général (CPG). Ce document traitera aussi des enjeux juridiques que suscite l'exploitation du portail du RIBAN et du site Web de la CCE.
- c) **Création d'une interface intuitive et conviviale avec les applications du RIBAN afin d'élargir le bassin d'utilisateurs.** La CCE a terminé ses travaux sur le prototype du portail du RIBAN qui sera présenté au cours d'une réunion (à organiser) du comité directeur de ce réseau. Des spécialistes des trois pays se sont réunis les 21 et 22 février 2002 et ont formulé des observations à la CCE au sujet du portail. Des prototypes du concept architectural et de l'interface graphique ont été examinés, et le personnel de la CCE a recueilli des suggestions précieuses et pratiques au sujet de sa mise en œuvre.
- d) **Préparation de documents de formation et d'instructions d'accès pour les utilisateurs afin d'élargir l'utilisation des outils et des données du RIBAN aux pouvoirs publics, aux ONG, aux établissements d'enseignement et de recherche et aux collectivités.** La CCE a conçu un guide qui fera partie de la version harmonisée de l'analyste d'espèces et du Remib et visera divers échelons d'utilisateurs afin de faciliter la transition.
- e) **Mise au point d'applications particulières pour illustrer l'utilité des caractéristiques principales de l'infrastructure d'information du RIBAN dans le cadre des projets de la CCE ou de projets connexes menés dans chaque pays.** Le prototype de portail s'appuie sur trois exemples en vue d'élargir et d'améliorer l'accès à l'information sur la biodiversité : le projet relatif aux AMP (les cartes des AMP sont en voie de parachèvement et seront intégrées dans le portail); le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (dans les prairies); l'ICOAN – activité liant Yellowstone au Yukon, dont le site Web est maintenant consultable à l'adresse <<http://www.rockies.ca/birds>>, et qui s'avère une application conviviale de l'analyste

d'espèces. Il est également question d'établir des liens avec tous les autres projets et bases de données de la CCE, dont ceux cadrant avec le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé.

4 La protection de l'environnement au profit de la santé humaine

La pollution de l'air et de l'eau, l'exposition aux déchets dangereux et la présence de polluants dans la nourriture, dans les habitations et dans les locaux de travail sont de plus en plus reconnues comme des facteurs qui ont une incidence déterminante sur la santé. L'exposition à des dangers environnementaux, dès la conception jusqu'à l'âge adulte, peut porter atteinte à la santé humaine et à la qualité de la vie. En raison de leur développement, de leur croissance rapide et de leur comportement particulier, les enfants sont plus vulnérables que les adultes. D'autres groupes de la population peuvent également être plus sensibles aux polluants présents dans l'environnement; c'est le cas notamment des peuples autochtones qui vivent dans le Nord, des personnes âgées et des démunis. Les risques que représentent ces polluants pour la santé humaine peuvent aussi avoir des incidences sur le développement économique en raison du coût des soins de santé et des mesures d'assainissement qui y sont associés, sans parler de leurs répercussions indirectes sur l'économie.

Les différentes régions de l'Amérique du Nord sont reliées entre elles par des bassins atmosphériques et hydrographiques, et les polluants peuvent franchir des milliers de kilomètres dans l'atmosphère. Les substances toxiques traversent elles aussi les frontières sous forme de produits ou encore de déchets à traiter. La coopération entre les trois pays en matière de salubrité de l'environnement peut aider à faire en sorte que les dangers associés à des sources communes fassent l'objet de mesures adéquates, et faciliter le partage des outils et des stratégies qui procurent à la population un air et une eau propres ainsi qu'un environnement plus salubre.

4.1 *Mise au point d'outils techniques et stratégiques pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord*

En 2001, la CCE, en collaboration avec l'*US-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science), a établi la première association nationale de professionnels dans le domaine de la qualité de l'air au Mexique. La CCE a également été à l'origine d'un projet avec la *Western Governors Association* (WGA), dans le but de mettre sur pied le tout premier inventaire national des émissions de polluants atmosphériques au Mexique, dans lequel seront pris en compte les polluants qui contribuent à la formation du smog et de la brume sèche (ozone troposphérique et matières particulaires) et qui traversent les frontières internationales. En 2001, la CCE a également entrepris la première étude exhaustive des caractéristiques des inventaires de la pollution atmosphérique dans les trois pays. Cette étude a permis de cerner les obstacles qui empêchent le public d'avoir accès à l'information ainsi que les domaines dans lesquels il convient de travailler pour améliorer la comparabilité, la qualité et l'échange des données.

Le 26 avril 2002, la CCE a organisé une réunion des hauts fonctionnaires chargés de la qualité de l'air du Canada, du Mexique et des États-Unis. La réunion s'est tenue à Dallas, au Texas, en présence de Barry Stemshorn, sous-ministre adjoint, Service de la protection de l'environnement d'Environnement Canada, d'Exequiel Ezcurra, président de l'INE, et de Jeffrey Holmstead, administrateur adjoint de l'*Office of Air and Radiation* (Bureau de l'atmosphère et des rayonnements) de l'EPA. Étaient également présents des membres clés du personnel ainsi que Sergio Sánchez Martínez, nouveau directeur général du service de la gestion de la qualité de l'air du Semarnat et responsable de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la déclaration des rejets de polluants au Mexique. Cette toute première rencontre entre les hauts fonctionnaires nord-américains chargés de la qualité de l'air a permis aux participants de faire connaissance et de se pencher, de manière informelle, sur des problèmes relatifs à la qualité de l'air communs aux trois pays.

Plusieurs occasions de dialogue ont été offertes au début de l'année 2002, période pendant laquelle la CCE, par le biais de son programme relatif à la qualité de l'air, a financé les déplacements de fonctionnaires mexicains pour leur permettre d'assister à des réunions consacrées à des activités menées dans le cadre du programme précité de la CCE. C'est ainsi que des fonctionnaires des États de Chihuahua et de Mexico, du District fédéral et de l'INE ont pu assister à l'atelier de San Diego sur les essais de camions (voir ci-après). La CCE a également financé les déplacements de responsables de la mise sur pied de l'inventaire des rejets de polluants, de l'État de Mexico, afin qu'ils puissent assister à un atelier et à une conférence sur l'établissement des inventaires des émissions atmosphériques, organisés par l'EPA et tenus à Atlanta, en Georgie, du 15 au 18 avril 2002.

4.2 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

La CCE a accueilli deux réunions à Montréal consacrées aux inventaires de données sur les émissions atmosphériques. La première réunion, tenue le 15 novembre 2001, a permis à des fonctionnaires fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux des trois pays, responsables de l'établissement de ces inventaires, de cerner les aspects sur lesquels il convient de se pencher en priorité. La seconde réunion, ouverte au public, s'est tenue le 13 décembre 2001 en marge d'une réunion ordinaire du Groupe consultatif sur les RRTP. Lors de cette dernière réunion, divers groupes intéressés ont pu donner leur avis au sujet des inventaires de données sur les émissions atmosphériques aux responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air.

À la suite de ces réunions, les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont défini deux domaines de travail dans le cadre de ce programme pour 2002. Ainsi, en 2002, la CCE prévoit parrainer un atelier sur l'utilisation du nouveau modèle d'inventaire des émissions par des sources mobiles, le MOBILE6. La CCE se penchera également sur l'établissement d'un format commun d'échange de données sur les émissions, afin de faciliter les échanges d'informations entre les pays. Pour atteindre ces objectifs, la CCE apporte son appui à la WGA en vue de l'élaboration d'un inventaire de données sur les émissions atmosphériques au Mexique. La CCE a offert un soutien pour la tenue d'un atelier organisé par la WGA à Monterrey, au Mexique, le 26 février 2002, et consacré au problème de la confidentialité de l'information fournie par les établissements industriels au Mexique.

4.3 Initiative trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

Dans le cadre d'un projet financé par le programme de la CCE sur la qualité de l'air, l'association *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du Nord-Est) a tenu une réunion d'experts sur les programmes d'inspection des camions lourds, les 6 et 7 mars 2002, à San Diego, en Californie. La *California Air Resources Board* (Commission des ressources atmosphériques de la Californie) coparrainait cette réunion. Les participants ont échangé des données d'expérience sur la résolution de problèmes dans les différents programmes d'essais de camions, et ils se sont penchés sur la question de l'établissement de critères communs pour ces programmes, qui seraient acceptés par les diverses administrations. La réunion a donné lieu à une série de recommandations relatives à des activités à mener en 2002. Un projet pilote d'essais de fumée, coparrainé par la CCE et dirigé par l'association NESCAUM, la province de l'Ontario et l'État de New York, est en cours à un passage frontalier entre Buffalo (New York) et Niagara (Ontario). Par ailleurs, la CCE, en collaboration avec l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de la santé publique) du Mexique, a entrepris d'élaborer une méthode commune d'évaluation de l'exposition des populations sensibles, notamment les enfants et les personnes asthmatiques, aux gaz d'échappement des moteurs diesel et à d'autres polluants atmosphériques le long des couloirs très congestionnés de transport et d'échanges commerciaux entre les pays de l'ALÉNA.

4.4 La gestion rationnelle des produits chimiques

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a offert une tribune permanente et de plus en plus efficace qui a facilité la coopération et les ententes trinationales, ainsi que les mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord — en particulier, la pollution imputable aux substances toxiques, biocumulatives et persistantes —, par le biais de la mise en œuvre de divers PARNA. Ce programme a constitué un important outil en matière de protection et d'amélioration de l'environnement ainsi que de promotion du développement durable dans la région.

La dernière année a été marquée par diverses réalisations dans le cadre du programme de GRPC. La mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a été parachevée. On a entrepris l'élaboration de deux nouveaux PARNA, qui est maintenant presque achevée; le premier porte sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène et le deuxième, sur la surveillance et l'évaluation environnementales. On transmettra au Conseil une recommandation touchant l'élaboration d'un PARNA relatif au Lindane. On est en train d'élaborer dans le cadre du programme un livre blanc où l'on exposera des stratégies qui permettraient d'intervenir dans de meilleurs délais face à la plus vaste gamme de substances chimiques actuellement en usage dans le commerce. La Banque mondiale et le Fonds canadien sur les POP se sont montrés intéressés à recevoir des responsables du programme de GRPC une proposition de projet concernant la surveillance des concentrations de substances toxiques persistantes dans le sang humain. Le Mexique envisage de désigner la CCE à titre d'« organisme d'exécution » pour l'élaboration de son plan national de mise en œuvre relatif aux POP, en vue de s'acquitter de l'une de ses obligations clés dans le cadre du Traité de Stockholm sur les POP.

La CCE collabore avec les responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et onze autres « têtes de réseau » régionales en vue d'établir un rapport mondial sur les priorités concernant les POP. L'objectif consiste à aider les pays en développement à rassembler des propositions de projet axées sur le renforcement des capacités qui permettront de faire progresser la mise en œuvre du Traité de Stockholm.

Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu sa treizième réunion ordinaire conjointement avec le Comité consultatif public mixte (CCPM) en novembre 2001, à Tucson (Arizona). À la suite de cette réunion, le CCPM a transmis au Conseil des recommandations utiles sur le programme de GRPC. Le Groupe de travail a également demandé aux membres du CCPM de lui donner des conseils sur le renforcement des capacités et sur la façon dont on pourrait améliorer les processus de sensibilisation, d'information et de participation du public dans le cadre du programme de GRPC.

Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu une série de séances de réflexion les 31 janvier et 1^{er} février 2002. Ces séances ont permis aux membres du Groupe de travail, aux représentants du Secrétariat de la CCE et à quelques participants invités d'entreprendre une évaluation en profondeur des progrès enregistrés et des réalisations accomplies jusqu'à présent dans le cadre du programme de GRPC, ainsi que d'amorcer une réflexion stratégique sur les étapes à venir. L'un des objectifs consistait à examiner les obstacles au progrès et à déterminer des possibilités d'amélioration de la viabilité et de l'efficacité du programme. On a accordé une attention spéciale aux questions suivantes : les observations et recommandations faites par le CCPM sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PARNA, plus particulièrement dans la perspective d'une amélioration de la visibilité et de l'accessibilité; la promotion d'une participation plus soutenue des citoyens en général, ainsi que de certains segments du public, aux groupes de mise en œuvre; enfin, la suggestion de moyens possibles d'accroître la participation des intervenants au processus de sélection des substances.

Les membres du Groupe de travail sur la GRPC ont réaffirmé plusieurs orientations :

1. Poursuivre l'application des PARNA existants et les mener à terme dans le contexte d'un rôle de « mise en œuvre régionale », ainsi que le permet le Traité de Stockholm sur les POP.
2. Entreprendre un examen des PARNA existants pour en vérifier la conformité générale aux dispositions du Traité de Stockholm.
3. Déterminer quelles substances toxiques, biocumulatives et persistantes pourraient susciter des préoccupations à l'avenir dans un contexte nord-américain.
4. Rédiger un livre blanc énonçant des stratégies possibles d'intervention en ce qui concerne la plus vaste gamme de produits chimiques actuellement en usage dans le commerce.
5. Poursuivre la stratégie de sollicitation de fonds afin de déterminer les sources de financement externe et les partenaires pouvant contribuer à la mise en œuvre des PARNA.

Dans le cadre du programme de GRPC, diverses activités ont été lancées ou ont progressé depuis novembre 2001. Elles sont décrites ci-après.

On met en commun les résultats obtenus dans le cadre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays d'Amérique centrale en vue de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme de l'OMS. Ce projet vise principalement à démontrer que les méthodes de lutte contre les vecteurs du paludisme qui ne sont pas basées sur le DDT ou d'autres pesticides persistants peuvent être reproduites ailleurs, présentent un bon rapport coût-efficacité et sont fidèles au principe du développement durable. Ces activités sont financées conjointement par la CCE et le FEM. L'OPS en est l'organisme d'exécution et le PNUE, l'organisme de mise en œuvre. On prévoyait à la fin mai une contribution additionnelle d'environ 6,6 millions de dollars américains de la part du FEM.

On a constitué une trousse d'information en vue de la réunion de Stockholm sur les POP afin de décrire les mesures prises en Amérique du Nord et, en particulier, au Mexique pour éliminer la production et l'utilisation du DDT. On a réalisé une vidéo sur le programme mexicain d'élimination progressive du DDT et l'on a présenté cette vidéo lors de la rencontre des ministres de la Santé et de l'Environnement qui a eu lieu en mars 2002. On est en train d'élaborer une série de fiches documentaires sur tous les PARNA à titre d'outil de communication et de diffusion publique.

Le PARNA relatif au mercure vise de façon exhaustive la réduction des émissions de mercure d'origine anthropique partout en Amérique du Nord. À cette fin, le Secrétariat a affecté des fonds provenant d'une étude antérieure à l'évaluation de la possibilité d'étendre la portée du réseau de dépôts de matières contenant du mercure en installant deux collecteurs par dépôt humide sur le territoire mexicain. Le succès de ce projet est de première importance pour les groupes de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au Mexique en soutenant des activités destinées à renseigner et à sensibiliser les spécialistes de la santé, de même que les éducateurs. On est aussi en train d'évaluer un projet pilote éventuel qui permettrait de fournir de l'équipement médical exempt de mercure à un hôpital de Mexico. Dans le cadre de ce projet, on remplacerait les thermomètres et l'on fournirait peut-être gratuitement des tensiomètres sans mercure. Le Canada a offert de prêter au Mexique un instrument de surveillance de la concentration atmosphérique de mercure afin qu'il soit possible de déterminer et de caractériser les niveaux ambiants de mercure dans le voisinage de certaines importantes sources ponctuelles. Le Secrétariat aide en outre le Mexique à caractériser les rejets de mercure ainsi que leurs répercussions sur le sol et la végétation dans la région de Zacatecas.

Le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé la recommandation faite par le Groupe d'étude sur la sélection des substances en vue de l'élaboration d'un PARNA relatif au Lindane. Cette recommandation sera soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil en juin 2002.

On a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre du PARNA de 1996 relatif aux BPC, comme en témoigne l'ébauche de rapport d'étape de 2001, dont la version définitive est en cours d'élaboration. On projette de poursuivre les travaux de coopération touchant les BPC par l'entremise du groupe de mise en œuvre de ce PARNA, en tenant un atelier technique afin d'examiner les politiques et normes environnementales actuelles dans les trois pays, les obligations internationales relatives aux BPC, les types de déchets contenant des BPC qui nécessitent une gestion, les pratiques exemplaires et les meilleures techniques existantes en matière de gestion des BPC, ainsi que les moyens d'améliorer de façon continue les normes de gestion des BPC en Amérique du Nord. Le Mexique a récemment adopté une réglementation exhaustive concernant les BPC qui permettra de faire progresser les stratégies de lutte et d'élimination graduelle dans ce pays.

Le PARNA relatif au chlordane est en cours depuis 1997. La cessation de l'utilisation et de la production de ce pesticide en Amérique du Nord en était la principale réalisation attendue. Cet objectif est maintenant atteint grâce aux mesures récemment prises par le Mexique. On a rédigé un rapport final décrivant toutes les activités menées; le groupe de mise en œuvre de ce PARNA a recommandé au Groupe de travail sur la GRPC que le rapport final soit publié et que le groupe de mise en œuvre soit dissous. Un rapport final sera présenté au Conseil. Puisque les expéditions transfrontalières illégales de chlordane continuent de susciter des préoccupations, le Groupe de travail sur la GRPC a écrit au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale pour lui demander de l'aider à déterminer si des problèmes de cet ordre se posent effectivement.

La première conférence trinationale de citoyens sur les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène a été organisée en octobre dernier à Mexico avec le soutien du Secrétariat de la CCE; elle réunissait des représentants de 21 organisations de la société civile en provenance des trois pays. Cette conférence précédait une réunion gouvernementale et un atelier public auquel ont participé plus d'une centaine d'intervenants. Le groupe de mise en œuvre s'occupant de ces substances a élaboré un mandat et un plan de travail, ainsi qu'une ébauche de plan d'action qui fait actuellement l'objet d'un examen gouvernemental interne et que l'on soumettra bientôt à l'examen du public.

Compte tenu des récentes déclarations publiques du Conseil quant aux préoccupations que suscite le plomb, et à la suite d'une recommandation du CCPM, on a entrepris d'élaborer une déclaration relative au problème commun posé par cette substance et une recommandation devrait être transmise sous peu au Groupe de travail sur la GRPC. Le Groupe d'étude sur la sélection des substances a entrepris un examen public du processus de sélection des substances et sollicitera prochainement les commentaires du public sur son rapport.

On a publié une ébauche de PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales à l'égard de laquelle on recueille actuellement les observations du public. On prévoit que ce PARNA sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la session ordinaire de juin.

La Banque mondiale a manifesté son intérêt pour les travaux de la CCE parce que ceux-ci constituent un bon exemple de coopération à l'échelle régionale. La Banque a invité la CCE à soumettre une proposition visant la surveillance des concentrations de POP dans le sang humain en Amérique du Nord et en Amérique centrale, afin d'établir des niveaux de référence touchant la contamination humaine. Le Mexique envisage de désigner la CCE auprès de la Banque mondiale à titre d'« organisme d'exécution ».

ce qui est une condition préalable de l'obtention d'un financement de soutien pour la planification de la mise en œuvre des mesures relatives aux POP.

4.5 La promotion du droit des citoyens à l'information : les registres des rejets et des transferts de polluants

Depuis la VIII^e session du Conseil, tenue à Guadalajara, la CCE a publié deux rapports de la série *À l'heure des comptes* et inauguré le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, dans le cadre de son engagement permanent à promouvoir l'accès aux données des RRTP en Amérique du Nord ainsi que l'utilisation de ces données. L'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux constitue un élément prioritaire de ce programme, particulièrement dans le contexte des changements positifs récemment survenus au Mexique, et l'on a élaboré un plan d'action relatif à la comparabilité. La CCE a activement encouragé le public et des groupes d'intervenants à faire progresser l'accès aux données des RRTP et l'utilisation de ces données, notamment en organisant une réunion de représentants des milieux universitaires des trois pays, ainsi que par l'entremise du Groupe consultatif sur le projet de RRTP et du groupe trinational spécial sur les RRTP; en outre, la participation de la Commission à des activités internationales liées aux RRTP s'est intensifiée.

Des intervenants et des citoyens intéressés en provenance de toutes les régions de l'Amérique du Nord ont pris part à la réunion annuelle du Groupe consultatif sur le projet de RRTP nord-américain qui a été tenue à Montréal les 12 et 13 décembre 2001. Les participants ont donné leur avis et lancé des idées sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2000*, de même que sur les façons dont on pourrait resserrer les liens entre les RRTP et d'autres programmes de la CCE tels que ceux relatifs à la GRPC, à la santé des enfants et à l'environnement ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. Les participants ont manifesté leur appui général au resserrement de ces liens, particulièrement en ce qui concerne le mercure, les dioxines et les furanes, et l'on a proposé la tenue d'une réunion conjointe avec le projet de GRPC en vue de favoriser les interactions mutuellement avantageuses entre les deux programmes. Cette réunion conjointe est prévue pour octobre 2002. De nombreux membres du Groupe consultatif ont ensuite pris part à la réunion publique sur l'élaboration d'inventaires des polluants atmosphériques courants et de gaz à effet de serre, organisée par les responsables du programme relatif à la qualité de l'air.

Les représentants gouvernementaux des RRTP se sont réunis le 14 décembre 2001 pour discuter de la suite à donner à la réunion publique ainsi que des questions liées à la comparabilité, compte tenu en particulier de la nouvelle loi adoptée au Mexique, en décembre 2001, qui prévoit la mise en place d'un programme de RRTP à déclaration obligatoire dont les données seront publiquement accessibles. En mars 2002, la CCE a coparrainé un atelier sur le thème de l'entreprise privée et du droit à l'information environnementale au Mexique, où l'on a examiné les étapes à venir dans le cadre du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de contaminants). Au Mexique également, la CCE a soutenu la création de documents d'orientation et d'un cédérom sur les techniques d'estimation des rejets à l'intention de l'industrie; ces outils ont été distribués dans le cadre d'une campagne de sensibilisation menée en collaboration avec le Semarnat et plusieurs associations industrielles.

Les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'amélioration de la comparabilité des trois RRTP nationaux. Prenant appui sur la première version du plan d'action relatif à l'amélioration de la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord, établie en juin 2001, les représentants des RRTP nationaux ont ajouté des objectifs plus précis aux mesures recommandées dans ce plan. Le document, qui sera soumis au Conseil en vue de son éventuelle adoption en juin 2002, décrit plusieurs possibilités d'amélioration de la comparabilité des trois systèmes nationaux et précise les mesures que chaque gouvernement devrait prendre à cette fin. En juin 2002, on a organisé à Mexico un atelier réunissant les représentants des RRTP nationaux et d'autres groupes pertinents en vue de faire progresser la mise en

œuvre du plan d'action relatif à l'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux, en accordant une importance particulière aux questions pertinentes pour le Mexique, alors que ce pays travaille à mettre sur pied son programme de RRTP en application des nouvelles dispositions législatives.

L'examen de moyens novateurs d'utiliser les données des RRTP est un domaine où les activités se sont intensifiées dans le cadre du programme de RRTP de la CCE. En septembre 2001, le groupe trinationnel spécial sur le projet de RRTP, composé de particuliers provenant de l'industrie, des milieux universitaires et de la société civile qui s'intéressent aux utilisations novatrices des données des RRTP, a réalisé une brochure sur les avantages de la déclaration de données aux RRTP afin de contribuer à l'expansion du programme de RRTP au Mexique. Ce groupe à participation bénévole, qui tient périodiquement des réunions par téléconférence, entreprend actuellement un deuxième projet qui consistera à étudier des cas où la déclaration de données aux RRTP a mené à la prévention de la pollution et a engendré des économies pour l'industrie. En mars 2002, la CCE a organisé une réunion trinationnelle d'universitaires qui utilisent les données des RRTP dans leurs recherches sur le comportement des entreprises, la prise de décisions d'investissement, l'efficacité des politiques publiques et d'autres questions. On a suggéré la création dans Internet d'un carrefour d'information sur les projets de recherche de ce genre afin de favoriser les échanges et la collaboration entre les universitaires des trois pays.

La CCE s'engage de plus en plus dans des activités internationales liées aux RRTP. En décembre 2001, elle a participé à la troisième réunion du groupe de travail chargé d'élaborer un protocole relatif aux RRTP sous le régime de la Convention d'Aarhus; lors de cette réunion, les participants ont manifesté un intérêt considérable pour l'expérience acquise à l'échelle nord-américaine en matière de création d'ensembles internationaux de données « appariées », de même que pour les rapports de la série *À l'heure des comptes*. À la suite de la réunion, on a transmis à tous les délégués des exemplaires de rapports *À l'heure des comptes* ainsi que des renseignements additionnels sur le projet de RRTP nord-américain. En février 2002, la CCE a pris part à une réunion du groupe de coordination des RRTP du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dont la Commission est membre. Ce programme est un mécanisme de coordination des activités de divers organismes de l'ONU et de l'OCDE qui oeuvrent dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques. La CCE a été chargée de coordonner l'établissement du rapport que le groupe de coordination soumettra en 2003 à la Quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique.

4.6 Prévention de la pollution

La Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique a tenu sa deuxième réunion nationale du 12 au 14 septembre 2001, à Monterrey. Elle comportait trois ateliers thématiques et cinq groupes de discussion sur divers thèmes. Une autre réunion a également permis d'instaurer des tables rondes régionales pour les États frontaliers du Mexique et des États-Unis.

Les tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution ont établi des relations et elles examinent présentement les politiques et les stratégies de chaque pays dans ce domaine en vue d'élaborer une stratégie continentale énonçant une orientation commune. La dernière réunion s'est tenue en avril 2002, parallèlement à celle que la Table ronde canadienne a organisée à Québec. Elle a permis d'examiner les progrès accomplis au cours de l'analyse des politiques et des stratégies nationales qui serviront de fondement à une proposition concertée à soumettre à l'attention du Conseil de la CCE en juin 2002. Il est prévu de publier une déclaration conjointe de coopération et d'examiner la mise sur pied de projets concertés pour 2002 et 2003.

4.7 La santé des enfants et l'environnement

Parmi les faits saillants du projet de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement au cours de l'année écoulée, citons la création du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, la participation des hauts fonctionnaires de la santé et de l'environnement, des experts et du public à l'élaboration d'un programme de coopération pour une action trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants (SEE) en Amérique du Nord, de même que le lancement de projets concrets dont les travaux préparatoires du développement d'indicateurs SEE.

En octobre 2001, le Comité consultatif d'experts a été officiellement mis sur pied. Composé de trois personnes de chaque pays, le Comité est chargé de fournir des avis au Conseil sur les questions se rapportant à la santé des enfants et à l'environnement. Le Comité s'est réuni pour la première fois le 26 novembre 2001 à Montréal, immédiatement avant l'Atelier trilatéral sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, les 27 et 28 novembre 2001. Pendant deux jours, dans le cadre de l'atelier trilatéral, les représentants gouvernementaux et le Comité consultatif d'experts ont exposé des idées et tracé les grandes lignes d'un programme de coopération de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement, à partir des priorités énoncées dans la résolution du Conseil n° 00-10. Avant la réunion, on avait répertorié les activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la salubrité de l'environnement des enfants, pour mieux dégager les occasions de coopération trilatérale. Une ébauche de programme de coopération, fondée sur les résultats de l'atelier, a été distribuée aux fins de commentaires en février 2002. Ce document recense les activités en cours, prévues et proposées du projet de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement pour les deux à trois prochaines années. L'action est axée sur l'asthme et les maladies respiratoires, le plomb et d'autres substances toxiques, les outils décisionnels tels que l'évaluation des risques et les analyses économiques, l'approfondissement des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme, ainsi que la sensibilisation du public. La rencontre organisée le 7 mars 2002 à Mexico par le Comité consultatif d'experts et le CCPM, à laquelle ont participé une centaine de personnes, a été la pierre angulaire du processus de consultation. L'équipe SEE a tenu compte des discussions publiques, des commentaires écrits et des avis fournis au Conseil par le CCPM et le Comité consultatif d'experts pour réviser le programme de coopération. Ce document sera soumis à l'approbation du Conseil en juin 2002.

Les conclusions issues de la récente rencontre des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques et les travaux de l'OMS constituent une bonne base pour les nouveaux travaux de la CCE sur l'élaboration d'une série d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord. En septembre 2001, une première réunion de planification a réuni les représentants de la CCE, du groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, de l'OPS et de l'OMS. Ce dossier a également fait l'objet de discussions durant l'Atelier trilatéral de novembre 2001. Il a été convenu qu'une étude de faisabilité sera entreprise en premier lieu. Ces travaux se poursuivent en 2002. Le premier rapport devrait être prêt en 2004.

5 Droit et politiques de l'environnement

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités qui découlent des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement à l'amélioration de l'application et de l'observation des lois et règlements sur l'environnement, aux normes environnementales, à la performance environnementale et à la poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des politiques connexes. Les activités de ce programme sont destinées à surveiller les tendances continentales relevées dans le cadre de l'application de ces lois et normes et à en faire état, y compris les innovations en matière de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires.

Les efforts et les progrès enregistrés au cours de l'année dans le cadre de ce secteur de programme visaient trois différents domaines : le renforcement et l'orientation du programme du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») qui a été touché par les changements administratifs intervenus au sein des trois gouvernements en 2000–2001; la mise en œuvre des projets concernant la gestion rationnelle des déchets dangereux ainsi que l'utilisation durable et la conservation de l'eau douce; le parachèvement du rapport comparatif sur les normes environnementales relatives à l'élevage intensif de bétail.

5.1 *Rapport comparatif sur les normes environnementales*

Ce projet se fonde sur les travaux relatifs à la pollution agricole attribuable aux élevages de bétail en bâtiments clos et qui représente un enjeu d'importance dans les trois pays. Il est opportun d'établir un rapport comparatif des régimes réglementaires en vigueur en Amérique du Nord en vue de réaliser une activité dans ce domaine.

Ce rapport comparatif constituera une base d'information sur la manière dont les diverses autorités compétentes donnent suite aux préoccupations en matière d'environnement et de santé publique. À ce jour, des consultants du Canada, du Mexique et des États-Unis ont mené des recherches afin de dresser un tableau comparatif des régimes réglementaires et normatifs en vigueur et de souligner les tendances actuelles. Les données recueillies ont trait : au contexte et à l'historique des pratiques d'élevage intensif dans les trois pays; aux principales répercussions sur l'environnement et la santé de cette activité ainsi qu'aux préoccupations qu'elle suscite; aux lois et aux politiques connexes des paliers fédéral, étatique et provincial; aux dispositions légales régissant ce type d'activité.

Un rédacteur travaille en étroite collaboration avec les consultants en vue de parachever le document. Une fois cette tâche accomplie, il est prévu de tenir un atelier avec des intervenants pour leur présenter le rapport et partager des pratiques et des approches adéquates dans ce domaine.

5.2 *Gestion écologique des déchets dangereux*

En vertu du mandat que lui a confié le Conseil au cours de sa dernière session ordinaire à Guadalajara, la CCE a entamé un projet de portée continentale sur la gestion écologique des déchets dangereux, avec le soutien et la participation active de spécialistes gouvernementaux des trois pays. La première étape du projet comporte deux activités. La première est consacrée à une analyse générale des prescriptions des trois pays en matière de gestion des déchets dangereux, et la deuxième est axée sur leur transport transfrontalier, notamment sur les déclarations réglementaires connexes aux importations et aux exportations de ces déchets.

Un groupe d'étude qui a pour tâche de formuler des recommandations à la CCE sur ce projet compte les réalisations suivantes à son actif :

- Il a établi un cadre de travail afin de délimiter la portée du projet, et a principalement convenu de se concentrer sur les prescriptions relatives à la gestion des déchets dangereux qui ont des incidences transfrontalières importantes.
Pour les besoins de la première activité, le groupe a dressé le cadre de référence qui a permis d'établir le rapport. Les conclusions de l'analyse recommandent de faire porter les travaux sur l'application des normes de gestion des déchets dangereux au cours de leur transport aux échelles nationale et transfrontalière; la comparaison des prescriptions relatives à la manutention des déchets dangereux dans chaque pays.

- Le groupe est en train d'examiner la première ébauche de ce rapport. Les prochaines étapes de l'activité comprennent : la formulation de recommandations pour améliorer l'application des normes nationales en ce qui a trait à la gestion écologique des déchets dangereux; le relevé de domaines prioritaires à soumettre à une analyse comparative plus approfondie; la recherche d'éléments qu'il serait utile d'incorporer à une approche nord-américaine dans ce domaine.
- Dans le cadre de la deuxième activité, le groupe étudie la meilleure manière d'unir les efforts déployés actuellement au Canada et aux États-Unis en vue de documenter et d'examiner les processus de surveillance du transport des déchets dangereux sur le plan transfrontalier. Pour les besoins de cette étude, la CCE se joindra aux éléments américano-mexicains et canado-mexicains du projet.
- La principale réalisation escomptée au cours de la première étape du projet sera l'établissement d'un rapport sur les prescriptions, les transactions, les procédures et les processus juridiques ainsi que sur les systèmes en place pour surveiller l'importation et l'exportation des déchets dangereux. Ce document devrait être utile aux trois pays et constituer un outil stratégique qui leur permettra d'améliorer leur système de surveillance actuel et de donner suite aux recommandations préconisant l'adoption d'un système compatible de surveillance électronique sur l'ensemble du continent.

5.3 Enjeux régionaux relatifs à l'application des lois en Amérique du Nord

5.3.1 Réseau régional sur l'application des lois

Le Groupe de travail, qui est formé de fonctionnaires du domaine de l'application des lois des trois pays, s'est réuni régulièrement depuis 1995 et a orienté les travaux de la CCE dans le cadre de projets portant sur l'observation volontaire des lois ainsi que sur l'évaluation des besoins pour surveiller le transport transfrontalier des déchets dangereux et l'application des lois connexes.

Le Groupe de travail a tenu sa réunion annuelle les 7 et 8 février 2002, et cette réunion lui a offert une excellente occasion de présenter à ses nouveaux membres, ainsi qu'aux membres du CCPM, les travaux qu'il a déjà accomplis, tout en examinant et en amorçant ceux qui portent sur les thèmes suivants : les priorités en matière d'application et d'observation des lois au Canada, au Mexique et aux États-Unis; les mesures de sécurité et de contrôle de nature environnementale aux frontières; le transport transfrontalier des déchets dangereux; la formation visant une aide juridique mutuelle; l'application des lois relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone; l'application de mesures en foresterie; la participation de citoyens aux projets du Groupe de travail; l'établissement d'un rapport à l'intention du Conseil sur le suivi et l'application du guide d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement*.

Il faut tenir compte du fait que des événements particuliers se sont produits avant la réunion. Il s'agit des changements de gouvernement au Mexique et aux États-Unis ainsi que de changements administratifs à Environnement Canada qui ont conduit le Groupe de travail à retarder sa réunion de 2001 ainsi que l'examen de nouveaux projets de coopération. Bien que l'exécution des projets du Groupe n'en ait pas souffert et qu'elle se soit poursuivie sans accuser de retard, la tenue de sa réunion annuelle s'est avérée essentielle pour pouvoir poursuivre les projets et examiner de nouveaux domaines de coopération.

5.3.2 Collaboration avec les responsables du programme de GRPC

Le Groupe de travail a collaboré étroitement avec le Groupe de travail sur la GRPC à l'égard d'un domaine particulier du PARNA relatif au mercure, à savoir le contrôle du transport transfrontalier de mercure pour fins de traitement et d'élimination. Les trois pays ont produit des documents d'information à ce sujet; ces documents sont en cours d'examen par le Groupe de travail ainsi que par le Groupe d'étude sur le mercure relevant du Groupe de travail sur la GRPC. Ces documents traitent : des règlements et politiques relatifs au mercure ainsi qu'aux produits et aux déchets qui en contiennent; de l'ampleur du commerce transfrontalier de ces produits et matières; des mécanismes de contrôle en vigueur relativement

à leur importation et à leur exportation; des recommandations en vue d'exercer une surveillance adéquate du transport transfrontalier.

5.4 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

Les activités de renforcement des capacités ont trait à l'application et à l'observation des lois sur les espèces sauvages et sur la lutte antipollution.

Dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages, les activités de renforcement des capacités sont menées en collaboration avec le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG). En 2001, les travaux de ce groupe ont cessé de porter sur la formation relative à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour se concentrer sur des questions relatives à la participation du public. Alors qu'il avait prévu organiser un forum de deux jours sur la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages à l'automne de la même année, le NAWEG a dû le retarder et le tenir les 28 février et 1^{er} mars 2002, à Washington. Les principaux objectifs de ce forum consistaient : à cerner divers contextes de participation du public, à relever les écarts dans les trois pays en matière d'application des lois sur les espèces sauvages, à trouver des moyens d'inciter le public à soutenir l'application des lois, à formuler des recommandations en vue de conclure des partenariats entre les organismes gouvernementaux et la population. Des représentants d'ONG, d'universités et du secteur public des trois pays ont participé à de petits groupes de discussion et formulé des recommandations. Le NAWEG analyse ces dernières afin d'y donner éventuellement suite.

Le NAWEG s'est aussi réuni à Nuevo Vallarta en avril 2002, dans le cadre de la réunion du Comité trilatéral sur la gestion et la conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, et il en a tiré parti pour entamer les préparatifs de son atelier de 2002 et examiner sa politique et sa stratégie à long terme. Cela lui a permis : d'adopter un plan stratégique de ses activités à long terme; de préparer son atelier de 2002 sur l'application des lois relatives au commerce et au prélèvement illicites d'espèces végétales protégées; de prendre des décisions, notamment celles de maintenir son programme d'échange à des fins de formation, de promouvoir l'établissement de contacts avec d'autres réseaux sur l'application des lois et d'y participer, de solliciter la participation du public, par le biais de son site Web, aux questions sur lesquelles portent ses travaux.

Les activités visant le renforcement des capacités en vue de surveiller l'application des lois antipollution ont donné lieu à la tenue d'un atelier de formation sur le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cette activité, organisée à Mexico les 6 et 7 novembre 2001, a été qualifiée de très réussie par les représentants des trois gouvernements au cours de la dernière réunion du Groupe de travail. Elle a rassemblé des participants des services douaniers des trois pays, ainsi que des fonctionnaires du *Procuraduría Federal para la Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau fédéral de la protection de l'environnement) du Mexique, d'Environnement Canada, et du ministère de la Justice et de l'EPA des États-Unis. Des représentants du PNUE, de l'ONG *Environmental Investigation Agency* (Organisme d'études sur l'environnement) et des sociétés DuPont México et Quimobásicos ont également participé à cet atelier. Celui-ci a atteint son objectif en permettant de faire connaître aux divers participants les aspects théoriques et concrets des destructeurs d'ozone, notamment : les incidences sur l'environnement et la santé de l'appauvrissement de la couche d'ozone; le Protocole de Montréal et son application dans le cadre réglementaire des trois pays; l'expérience acquise au Canada et aux États-Unis en matière d'application des lois connexes; les itinéraires et les méthodes utilisées pour faire le commerce illicite de ces substances; le repérage des conteneurs qui servent à leur transport; l'analyse de cas concrets.

En raison du succès de cet atelier de formation, le Groupe de travail est en train d'en organiser un autre pour cette année. Il prépare également un atelier sur le renforcement des capacités, à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application des lois dans les trois pays, sur le recours à des mécanismes d'assistance juridique mutuelle afin d'améliorer l'application des lois nationales de l'environnement. Ces deux activités sont prévues à l'automne prochain.

5.5 *Établissement de rapports sur l'application et l'observation des lois*

À l'automne de 2001, la CCE a distribué des exemplaires du rapport spécial que le Groupe de travail a établi sur l'application des lois. Cette distribution a visé les membres de ce groupe, du CCPM et du CPG ainsi que diverses écoles de droit en Amérique du Nord, des ONG, des consultants, des universités, des fonctionnaires et des groupes environnementalistes. Depuis le mois de juin de l'année dernière, il est possible de consulter la version électronique de ce rapport sur le site Web de la CCE.

Le Groupe de travail espère établir périodiquement d'autres rapports de ce genre afin que le public ait une image plus précise de l'éventail d'activités favorisant l'application et l'observation des lois dans chaque pays, ainsi que des défis auxquels font face les organismes chargés de l'application des lois dans l'exercice de cette fonction.

Le Groupe de travail a décidé de faire porter son rapport de 2001 sur trois thèmes : la promotion de l'observation des lois; la vérification de cette observation (inspections); l'évaluation des résultats des programmes connexes. Les participants à la dernière réunion du Groupe de travail ont suggéré plusieurs sujets à développer dans le rapport spécial de cette année, bien qu'ils n'aient pas fait consensus et doivent poursuivre leurs discussions sur ces sujets au cours d'une prochaine téléconférence.

5.6 *Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord*

La CCE a tenu un atelier de spécialistes, le 21 janvier 2002, au *Munk Centre for International Studies*, à Toronto, afin de cerner des domaines de coopération éventuels en matière d'utilisation durable et de conservation de l'eau douce. Les spécialistes ont souligné les besoins en information, les écarts dans les données et les possibilités d'établir des rapports sur l'eau souterraine en Amérique du Nord. On peut se procurer un exemplaire imprimé du compte rendu de cet atelier auprès de la CCE ou le télécharger à l'adresse <http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=751&year=2002>.

Des spécialistes sont en train d'élaborer des perspectives à long terme pour la CCE dans ce domaine ainsi que des suggestions précises concernant la gestion durable des bassins hydrographiques (y compris au sujet des coûts et des techniques) qui seront soumises à l'examen du Conseil à l'automne de 2002.

6 *Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*

La combinaison de la restructuration du secteur de l'électricité et de l'intensification des échanges internationaux d'électricité en Amérique du Nord pose des défis et ouvre des possibilités dans le domaine des politiques environnementales. Ce secteur est associé depuis longtemps à plusieurs des principaux polluants atmosphériques et à leurs conséquences environnementales, dont le mercure et les dépôts acides, ainsi qu'à des problèmes environnementaux d'un autre genre, comme les répercussions possibles sur la santé des enfants et les nouvelles utilisations des terres. Le secteur a également fait des progrès notables dans le découplage de la production d'électricité et des niveaux d'émissions.

En novembre 1999, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, la CCE a entrepris un examen des possibilités et des défis environnementaux liés à la restructuration du secteur de l'électricité en Amérique du Nord. En

janvier 2001, le Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité et l'environnement s'est réuni pour la première fois. Il est composé de représentants du secteur des services publics et de spécialistes de l'environnement et de la réglementation. Sous la présidence de Phil Sharp, le Conseil consultatif a guidé le Secrétariat dans l'élaboration de l'initiative sur l'électricité et l'environnement. On rédigera un rapport sur les possibilités et les défis environnementaux auxquels fait face le marché nord-américain de l'électricité en évolution, y compris les économies d'énergie et les mesures d'encouragement – deux grands enjeux relevés par le Conseil consultatif.

On a rédigé un document de travail et six documents de référence provisoires sur des sujets liés à l'électricité et à l'environnement dans la perspective du marché nord-américain de l'électricité en évolution. Ces documents ont été rendus publics à l'occasion du Symposium de la CCE sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité, qui s'est déroulé les 29 et 30 novembre 2001 à San Diego en Californie. Le ministre de l'Environnement du Canada, David Anderson, a prononcé l'allocution d'ouverture du Symposium, qui a réuni une centaine de spécialistes de l'industrie, des représentants d'ONG à vocation environnementale, d'universités et des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis. Des membres de la population ont également assisté à la réunion. Le Symposium visait deux objectifs : recueillir l'apport du public et des experts sur les documents produits par le Secrétariat de la CCE; obtenir des commentaires du public sur les questions concernant l'électricité et l'environnement de façon plus générale.

Ces documents ont ensuite été révisés, notamment à la lumière de l'apport obtenu lors du symposium et des commentaires formulés par les citoyens, les chefs d'entreprise, les ONGS et les administrations publiques sur les rapports provisoires au cours de la séance publique qui a suivi l'événement. Le rapport final établi en vertu de l'article 13, y compris les recommandations du Conseil consultatif, le rapport du Secrétariat, les versions définitives des documents de référence présentés lors du symposium de novembre et trois autres documents de référence publiés par la suite, ont été remis au Conseil le 15 avril 2002. Le Secrétariat attend les directives du Conseil afin de poursuivre ses activités.

7 Communications sur les questions d'application

L'article 14 de l'ANACDE dote le public nord-américain d'un outil grâce auquel il peut demander à la CCE de constituer un dossier factuel concernant des allégations selon lesquelles l'un ou l'autre des trois gouvernements nord-américains omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement. Au cours de la dernière année, aux termes de la résolution du Conseil n° 01-06 portant sur la rapidité d'exécution du processus, le Secrétariat a réduit considérablement l'arriéré des mesures en instance et a accéléré ses déterminations aux termes des paragraphes 14(1) et (2). L'ajout d'une conseillère juridique au personnel de l'Unité des communications sur les questions d'application en septembre 2001 a permis à la CCE de s'assurer que d'autres progrès seraient réalisés à cet égard. En février 2002, la CCE a publié son troisième dossier factuel, ce qui a renouvelé l'intérêt face au règlement des graves problèmes liés à l'environnement et à la santé humaine associés au site abandonné de Metales y Derivados à Tijuana, au Mexique. Le Secrétariat est en train de constituer six autres dossiers factuels; conformément au calendrier établi, cinq d'entre eux devraient être parachevés d'ici la fin de l'année 2002.

7.1 État d'avancement des douze communications en cours d'examen en date du 10 mai 2002

7.1.1 Dossiers factuels en cours de constitution

Le Secrétariat est en train de constituer les six dossiers factuels suivants, conformément aux résolutions du Conseil n° 01-08, 01-09, 01-10, 01-11, 01-12 (16 novembre 2001) et 02-02 (7 mars 2002), respectivement :

- 1) **Oldman River II** – SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (application par le Canada de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les pêches*)
- 2) **Aquanova** – SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les activités d'aquaculture menées par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V., à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).
- 3) **Migratory Birds** – SEM-99-002/ *Alliance for the Wild Rockies, et coll.* (application par les États-Unis de la *Migratory Bird Treaty Act* en rapport avec des activités d'exploitation forestière).
- 4) **BC Mining** – SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia, et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation minière en Colombie-Britannique).
- 5) **BC Logging** – SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation, et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation forestière en Colombie-Britannique).
- 6) **Río Magdalena** – SEM-97-002 / *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les rejets d'eaux usées).

Le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre ses plans de travail relatifs à la constitution de ces six dossiers factuels. Il a invité les auteurs des communications, les Parties en cause, le CCPM, les ONG intéressées et le public à lui soumettre de l'information pertinente, conformément au paragraphe 15(4) de l'ANACDE. Les demandes d'information décrivant la portée de l'information à inclure dans les dossiers factuels, des exemples de l'information jugée pertinente et les plans de travail sont consultables sur le site Web de la CCE.

Aux termes de la résolution du Conseil n° 01-06, qui incite le Secrétariat à déployer tous les efforts voulus pour traiter rapidement les communications, le Secrétariat prévoit avoir parachevé cinq dossiers factuels d'ici la fin de novembre 2002, et un sixième d'ici la fin de février 2003.

7.1.2 Attente d'une résolution du Conseil quant à la constitution d'un dossier factuel

Molymex II. Le 20 décembre 2001, le Secrétariat a informé le Conseil qu'à son avis, la communication SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les impacts environnementaux d'une usine de traitement du molybdène) justifie la constitution d'un dossier factuel.

À l'issue d'un vote unanime, le Conseil a donné instruction au Secrétariat de constituer ce dossier factuel, et les Parties sont en train de mettre la dernière main à la résolution qu'elles adopteront à cette fin.

7.1.3 Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels aux termes du paragraphe 15(1)

- 1) **Cytrar II** – SEM-01-001/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec ce site d'enfouissement de déchets dangereux).
- 2) **Tarahumara** – SEM-00-006/ *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones).
- 3) **Exploitation forestière en Ontario** – SEM-02-001/ *Fédération canadienne de la nature et coll.* [application par le Canada de l'alinéa 6(a) du Règlement sur les oiseaux migrateurs en rapport avec l'industrie forestière en Ontario].

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications à la lumière de la réponse de la Partie visée afin de déterminer s'il est justifié de constituer des dossiers factuels.

7.1.4 *Attente de la réponse de la Partie à une communication*

Aéroport international de la ville de Mexico. Le 7 février 2002, le Secrétariat a reçu la communication SEM-02-002/ *Jorge Rafael Martínez Azuela et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'émission de bruit à l'aéroport). Le 22 février 2002, il a demandé au Mexique de répondre à cette communication.

7.1.5 *Détermination aux termes des paragraphes 14(1) et (2)*

Pâtes et papiers. Le 8 mai 2002, le Secrétariat a reçu la communication SEM-02-003/ *Sierra Legal Defence Fund et coll.* (application par le Canada de la *Loi sur les pêches* et du Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers en rapport avec les usines de pâtes et papiers de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique). Le Secrétariat est en train d'examiner la communication aux termes des paragraphes 14(1) et (2).

7.1.6 *Décision du Conseil de rendre public un dossier factuel*

Metales y Derivados. Le 11 février 2002, le Secrétariat a rendu public le dossier factuel final concernant la communication SEM-98-007, conformément à la résolution du Conseil n° 02-01, datée du 7 février 2002. La publication de ce dossier factuel met fin au processus relatif à cette communication.

7.2 *Historique des communications*

L'examen des vingt-deux communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées.

Onze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- **Spotted Owl** – SEM-95-001/ *Biodiversity Legal Foundation et coll.*
- **Logging Rider** – SEM-95-002/ *Sierra Club et coll.*
- **Tottrup** – SEM-96-002/ *Aage Tottrup*
- **CEDF** – SEM-97-004/ *Canadian Environmental Defence Fund*
- **Biodiversité** – SEM-97-005/ *Animal Alliance of Canada et coll.*
- **Guadalajara** – SEM-98-001/ *Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.*
- **Ortiz Martínez** – SEM-98-002/ *Ortiz Martínez*
- **Molymex I** – SEM-00-001/ *Rosa María Escalante de Fernández*
- **Jamaica Bay** – SEM-00-003/ *Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.*
- **AAA Packaging** – SEM-01-002
- **Dermet** – SEM-01-003/ *Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.*

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

- **Methanex** – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*
- **Neste Canada** – SEM- 00-002/ *Neste Canada Inc.*

L'examen de quatre communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- **Oldman River I** – SEM-96-003/ *The Friends of the Oldman River*
- **Lac de Chapala** – SEM-97-007/ *Instituto de Derecho Ambiental*
- **Cytrar** – SEM-98-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos*
- **Grands Lacs** – 98-003/ *Department of the Planet Earth et coll.*

Une communication a été retirée par ses auteurs :

- **Fort Huachuca** – SEM-96-004/ *The Southwest Center for Biological Diversity et coll.*

Trois dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

- **Cozumel** – SEM-96-001/ *Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.*
- **BC Hydro** – SEM-97-001/ *B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.*
- **Metales y Derivados** – SEM-98-007/ *Environmental Health Coalition et coll.*

Le Conseil a rejeté une communication aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elle justifiait la constitution d'un dossier factuel :

- **Fermes porcines du Québec** – SEM-97-003/ *Centre québécois du droit de l'environnement et coll.*

8 Participation du public et transparence

La participation du public et la transparence sont des valeurs fondamentales dont témoignent la structure et le fonctionnement de la CCE. Le dynamisme et l'engagement du CCPM comme ceux des comités consultatifs nationaux (CCN) et des comités consultatifs gouvernementaux (CCG) facilitent utilement les discussions avec le public. En outre, la contribution de ces comités à l'étude de diverses questions leur a permis de formuler de précieux avis aux représentants suppléants et aux ministres de l'Environnement des trois pays. Le processus relatif aux communications de citoyens visées à l'article 14 de l'ANACDE permet de mieux évaluer le degré d'efficacité de l'application des lois et favorise l'ouverture d'esprit, la transparence et la reddition de comptes à tous les paliers gouvernementaux en Amérique du Nord. La CCE facilite également l'élaboration d'informations environnementales et l'accès du public à ces informations.

Au cours de la session ordinaire qu'il a tenue en juin 2001, à Guadalajara, le Conseil a demandé au Secrétariat d'établir un sommaire des règlements du Canada, des États-Unis et d'autres pays en matière de confidentialité, afin de fournir au Mexique des exemples à ce sujet (voir le point 5 du compte rendu sommaire de la session ordinaire du Conseil de 2001). Le Secrétariat a donné suite à cette demande en actualisant le rapport de la CCE publié en 1999 et intitulé *Accès du public à l'information gouvernementale sur l'environnement*, qui comprend un sommaire des règlements régissant la confidentialité à la fin de chaque rapport national. Ce rapport est actuellement soumis à l'examen du CPG et sa publication est prévue à l'automne.

9 Partenariats et renforcement des capacités

Partenariats

La CCE table de façon importante sur les compétences des universités, des ONG, des groupes d'affaires et des organismes gouvernementaux. Elle accroît ainsi sa capacité de sensibiliser d'autres organismes et de collaborer avec eux en vue d'obtenir des résultats tangibles. Les exemples qui suivent illustrent des partenariats fructueux avec d'autres entités qui permettent de réaliser des progrès appréciables :

- La CCE a collaboré avec de nombreux organismes pour créer le RIBAN, notamment l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis), le SITI, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le *Smithsonian Institute*, le Réseau canadien d'information sur la biodiversité, le Remib, la Conabio, *NatureServe*, *The Nature Conservancy*, la NOAA, la NBII, le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques d'Environnement Canada, *Species 2000*, le Système canadien d'information pour l'environnement, la *Yellowstone to Yukon Conservation Initiative* (Y2Y, Initiative de conservation dans la région s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon), la *Baja to Bering Conservation Initiative* (B2B, Initiative de conservation dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring), et elle a participé à des projets internationaux tels que ceux relatifs à l'IABIN, au CHM de la Convention sur la diversité biologique et au GBIF. Le RIBAN est également associé à des établissements d'enseignement comme les universités de Calgary et McGill au Canada, les universités du Kansas et UC-Davis aux États-Unis, ainsi que l'UNAM et de l'UAM au Mexique.

Le RIBAN sert de facilitateur et il est étroitement associé à d'autres programmes et projets de la CCE en vue de favoriser une synergie interne, notamment avec l'ICOAN, le projet sur les espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, le projet sur le réseau d'AMP et le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens. La CCE poursuit la réalisation d'études afin que le RIBAN soit encore plus utile aux secteurs de programmes relatifs aux polluants et à la santé ainsi qu'à l'environnement, à l'économie et au commerce.

La CCE est dotée de capacités importantes pour susciter un travail concerté tout en préconisant la participation de fondations et d'organismes financiers, notamment avec le soutien de la *National Science Foundation*, de l'EPA, de la NOAA, de l'Atlas national du Canada et de l'INE (Semarnat).

- La CCE est un membre actif du groupe de coordination des RRTP dans le cadre du Programme interorganisations pour la GRPC, lequel réunit un certain nombre d'organisations des Nations Unies, l'OCDE, des organismes nationaux et des ONG. La CCE a assumé la responsabilité de coordonner le rapport du Groupe de coordination technique des RRTP en prévision du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. L'Institut des Nations Unies pour l'information et la recherche a constitué un partenaire non officiel de la CCE dans la perspective commune de soutenir l'élaboration du programme national de RRTP au Mexique.

La CCE travaille en collaboration avec l'OPS et le groupe de spécialistes de la santé mis sur pied par la Commission mixte internationale ainsi qu'avec l'OMS en vue de mettre au point des indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord.

Renforcement des capacités

Parmi les conclusions les plus importantes que l'on puisse tirer des travaux de la CCE, il faut mentionner que les investissements visant un haut degré de protection environnementale et l'application efficace des lois de l'environnement permettront aux trois pays de relever tout défi environnemental pouvant découler d'un commerce libéralisé. Alors que le Canada et les États-Unis disposent de ressources techniques et financières pour faire face aux préoccupations environnementales, celles du Mexique sont plus limitées.

La CCE s'est employée à renforcer les capacités des gouvernements, des entreprises et des ONG dans des domaines déterminés :

- **Gestion rationnelle des produits chimiques** : En mai 2002, la proposition présentée conjointement par la CCE, l'OPS et huit pays participants a été approuvée par le FEM. Son conseil exécutif prévoit verser au projet une subvention de 7 495 000 \$US. La CCE versera une contribution de 200 000 \$US au cours de l'exécution du projet.

Ce projet, qui durera trois ans, a pour principal objectif de démontrer qu'il est possible de lutter de façon rentable, itérative et écologique contre les vecteurs du paludisme au Mexique et en Amérique centrale sans recourir au DDT. La subvention du FEM (7 495 000 \$US), plus les fonds investis par les huit pays participants (2 544 000 \$US), les 200 000 \$US de la CCE en plus des 100 000 \$US qu'elle a versés pour la phase de préparation de la demande de subvention (soit 300 000 \$US au total) et la contribution de l'OPS (754 000 \$US) représentent un montant total de 11 093 000 \$US. Ce projet vise à ce que les progrès réalisés en Amérique du Nord dans l'élimination du DDT soient renforcés par des mesures dans le même sens en Amérique centrale.

- **Inventaire des rejets et des transferts de polluants** : La CCE a accordé un soutien au Mexique au cours de l'établissement de son RRTP, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation pour le secteur privé, de l'élaboration d'un manuel de techniques d'estimation des rejets, de l'organisation de plusieurs réunions multilatérales sur la poursuite de l'élaboration du programme de RRTP mexicain et de la facilitation d'un partage d'expérience entre les trois pays afin que le Mexique en tire parti.
- **Prévention de la pollution** : Avec les contributions que la CCE et la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour l'innovation et le transfert de technologies dans les PME) ont versées cette année au Fiprev, celui-ci compte maintenant sur un capital de plus d'un million de dollars américains. À ce jour, il a accordé 38 prêts pour un montant total équivalent à ce capital. Un suivi des projets sur les plans environnemental et économique montre que les investissements sont généralement amortis en un an, que les projets sont viables au point de ne pas occasionner de dettes non remboursées, que les économies annuelles qui ont été réalisées jusqu'à présent grâce aux 38 prêts sont de l'ordre de 1,1 million de dollars américains, que les économies d'eau atteignent annuellement 133 250 mètres cubes et que la réduction de la pollution atmosphérique se chiffre à 2 450 tonnes par année.

Afin de pouvoir soutenir les PME mexicaines, le Fiprev a entrepris des négociations avec la Nafin et le *Secretaría de Economía* (Secrétariat à l'Économie) afin qu'ils participent aux activités de financement pour la prévention de la pollution. Ce secrétariat a versé une contribution de 265 000 \$US au Fiprev, et celui-ci est en train de créer une infrastructure administrative afin d'exploiter les fonds provenant de la Nafin, lesquels pourraient atteindre un million de dollars américains. Le Fiprev pourra ainsi augmenter notablement sa capacité de prêter.

- **Qualité de l'air** : La CCE travaille de concert avec le gouvernement du Mexique afin d'établir un réseau de spécialistes et de chercheurs du domaine de la qualité de l'air pour que le Mexique dispose d'« un seul point de communication », ce qui faciliterait le travail avec des réseaux analogues à l'échelle internationale. En collaboration avec l'*US-Mexico Foundation for Science*, la CCE a constitué la première association nationale de professionnels de la qualité de l'air au Mexique. En 2002, elle prévoit parrainer un atelier sur l'emploi du nouveau système d'inventaire d'émissions provenant de sources mobiles, le système MOBILE6, afin de renforcer les capacités techniques d'établissement d'inventaires de ces émissions. La CCE étudiera également une formule commune d'échange de données sur les émissions pour faciliter leur transfert transfrontalier. Dans cette optique, la CCE soutient les travaux de la *Western Governors Association* afin de recueillir des données

d'inventaire des émissions au Mexique. En 2002 également, un projet pilote de vérification des gaz d'échappement des camions, que coparraine la CCE, sera réalisé par l'association NESCAUM, la province de l'Ontario et l'État de New York à un passage frontalier entre les villes de Buffalo et de Niagara.

- **Renforcement des capacités en matière d'application et d'observation des lois** : En 2001, le NAWEG a délaissé la formation relative à l'application de la CITES pour se concentrer sur des questions entourant la participation du public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages, et il a organisé un forum de deux jours sur ce thème à Washington. Il a également tenu une réunion à Nuevo Vallarta qui a notamment porté sur l'application des lois régissant le commerce et le prélèvement illicites d'espèces végétales protégées et sur la promotion de la participation du public aux réseaux d'application des lois.

La CCE a également tenu, en novembre 2001, à Mexico, un atelier de formation sur le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et rassemblé ainsi des représentants de plusieurs organismes gouvernementaux, d'ONG et d'entreprises (voir la section 5.4 ci-dessus pour de plus amples détails). Cet atelier a particulièrement porté sur divers aspects des répercussions de ces substances, leur commerce et l'expérience acquise au cours de l'application des lois connexes. Les résultats probants de cet atelier ont incité le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale à en organiser un autre vers la fin de l'année.

La Commission peut jouer un rôle important en catalysant le renforcement des capacités, notamment en établissant un consensus technique et officiel au sujet des priorités, en favorisant la conclusion de partenariats, en concevant et en élaborant des projets.

10 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Depuis 1996, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a accordé 160 subventions totalisant 5,8 millions de dollars américains à des projets communautaires. À la fin de juin 2002, on annoncera une nouvelle série de subventions pour des projets liés aux énergies renouvelables, à la conservation de l'énergie ou à l'efficacité énergétique. La préférence sera accordée aux projets qui misent sur des initiatives liées à l'énergie afin de développer d'autres éléments d'une économie durable.

Le FNACE poursuit ses efforts en vue de promouvoir le réseautage et les échanges entre les bénéficiaires et d'autres ONG participant à des projets liés aux travaux de la CCE. Les bases de données et la capacité de réseautage du FNACE ont permis d'élargir la participation du public aux travaux de la CCE. On a déployé des efforts particuliers dernièrement en regard du projet sur la santé des enfants et l'environnement (misant sur les subventions du FNACE de 2001).

Juste avant la session ordinaire du Conseil de juin, on organisera un atelier sur les enjeux environnementaux en Amérique du Nord et sur le rôle de la CCE à cet égard, dans le cadre du programme d'été de l'*Institute in Management and Community Development* (Institut de gestion et de développement communautaire) de l'Université Concordia, qui attire des représentants d'environ 800 organisations communautaires.

De plus, le FNACE continue de collaborer avec d'autres organismes subventionneurs. Il a récemment animé l'assemblée annuelle du Réseau canadien des subventionneurs en environnement. À cette occasion, on a souligné les travaux de la CCE dans plusieurs domaines et discuté de l'importance du contexte nord-américain et de l'aide aux initiatives transfrontalières.

Les projets financés par le FNACE reçoivent souvent une couverture par la presse locale et font l'objet d'articles dans le bulletin de la CEE, *Trio*. On donne ainsi des exemples concrets des efforts de la CCE sur le terrain.

Le projet de modification des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale*, qui vise à tenir compte de la situation actuelle du FNACE et de la CCE, a fait l'objet d'une discussion lors de la session ordinaire du CCPM du 8 mars 2002. Le Comité permanent général a été saisi de ce dossier.

11 Communication et sensibilisation

Le site Web de la CCE continue d'attirer un grand nombre de visiteurs, et beaucoup y téléchargent les publications et documents offerts. L'intérêt pour les activités de la CCE ne cesse de croître, comme en témoignent les 91 000 visites du site au mois d'avril 2002 seulement, soit une hausse de 20 000 visites par rapport à juillet 2000. Les rapports continuent de susciter une forte demande; par exemple, plus de 78 000 personnes ont téléchargé le premier *Rapport sur l'état de l'environnement* depuis sa publication, en janvier 2002, et 10 000 personnes ont téléchargé le rapport *À l'heure des comptes 1998* depuis sa publication, en juillet 2001.

Depuis le début de novembre 2001, la section des communications de la CCE a diffusé une variété de communiqués concernant les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant à informer le public sur les activités du Conseil et du CCPM. Les principaux communiqués comprennent les suivants :

29 mai 2002

L'industrie nord-américaine a produit 3,4 millions de tonnes de polluants toxiques en 1999

[Dans ce sixième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes*], la première analyse quinquennale de la CCE révèle des changements majeurs dans les modes de gestion des polluants.

22 mai 2002

Le Conseil de la CCE approuve la recommandation relative à la constitution d'un dossier factuel au sujet de la communication Molyx II

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a donné instruction au Secrétariat de la CCE, le 17 mai dernier, de constituer un dossier factuel concernant la communication Molyx II (SEM-00-005).

30 avril 2002

Pleins feux, à la réunion du PNUE à Prague, sur le fonds novateur de la CCE pour la prévention de la pollution

La directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, madame Janine Ferretti, a présenté aujourd'hui les détails d'un programme de prévention de la pollution qu'elle a qualifié de « fructueux, unique et pertinent ».

12 mars 2002

Consultation publique du CCPM sur la question des plans de travail connexes à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15

4 mars 2002

La CCE souligne le succès du projet mexicain d'élimination du DDT et envisage de l'étendre à l'Amérique centrale

Aujourd'hui, Janine Ferretti, directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, a souligné le succès d'une initiative visant à éliminer le DDT, un polluant organique persistant.

11 février 2002

La CCE publie le dossier factuel Metales y Derivados

Le 7 février 2002, à l'issue d'un vote unanime, le Conseil a décidé de rendre public le dossier factuel concernant la communication Metales y Derivados. Le 29 novembre 2001, le Secrétariat de la CCE avait soumis ce dossier au Conseil, conformément au paragraphe 15(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

14 janvier 2002

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale lance un appel de propositions à l'échelle continentale

Les subventions de 2002 seront axées sur l'énergie et le développement durable.

29 novembre 2001

Appel d'observations concernant le document de travail sur l'initiative relative à l'électricité et à l'environnement

6 novembre 2001

Selon la CCE, le Mexique pourrait réduire ses émissions de carbone de plus de cinq millions de tonnes

La vente de crédits pourrait rapporter plus de 50 millions de dollars américains aux PME.

12 Administration

12.1 Finances

Le 10 décembre 2001, la CCE a signé un accord de siège avec le gouvernement du Québec qui officialise les exemptions, les avantages fiscaux et les privilèges en suspens.

La société Samson, Bélair, Deloitte et Touche a terminé la vérification des états financiers de l'année 2001 en mentionnant que « les contrôles internes visant à respecter les divers cycles comptables se sont effectués de façon efficace et rentable durant tout l'exercice 2001 ». Pour la première fois, ces vérificateurs n'ont pas jugé nécessaire de formuler des recommandations sur la manière dont ces états financiers sont présentés.

12.2 Ressources humaines

Les personnes suivantes sont venues renforcer les rangs du Secrétariat :

Evan Lloyd remplace Charles Dickson au poste de directeur des communications; il possède une vaste expérience à titre de gestionnaire principal des communications dans le secteur public.

Tim Whitehouse remplace Darlene Pearson au poste de chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement; il a précédemment occupé les fonctions de conseiller juridique à la division de l'EPA qui se consacre à l'application et à l'observation des lois sur le plan international.

Doug Wright remplace Greg Block à titre de directeur des programmes; il travaillait précédemment pour la société Resources Future International.

Katia Opalka s'est jointe à l'Unité des communications sur les questions d'application; elle travaillait précédemment pour le cabinet juridique McCarthy Tétrault.

Dans le but d'améliorer son efficacité et sa productivité, le Secrétariat a éliminé deux postes et réparti leurs tâches. Il a regroupé les fonctions du poste de coordonnateur du FNACE et Manon Pepin supervisera dorénavant ce fonds. Le Secrétariat a aussi éliminé le poste de secrétaire du Conseil et de chargé de l'évaluation des programmes. La secrétaire adjointe du Conseil assumera maintenant la fonction de secrétaire du Conseil.

12.3 Surveillance et évaluation des projets

La CCE a transmis aux Parties, le 29 janvier, le document intitulé *Cadre d'évaluation des programmes de la CCE – Principes et procédures* ainsi qu'un aperçu chronologique du processus d'évaluation. Ce cadre tient compte des résultats et de l'examen critique de la logique du processus contenus dans le premier document intitulé *Mise en œuvre d'un cadre de surveillance et d'évaluation des activités de la CCE* qu'a récemment élaboré l'organisme Conseils et Vérification Canada (CVC).

Ce cadre est destiné à guider les chefs de secteur et les gestionnaires de programme en vue d'établir une base d'évaluation au sein de la CCE. Il examine succinctement les fondements de la surveillance et de l'évaluation et énonce les principes les plus pertinents de la gestion axée sur les résultats (suivant ainsi une recommandation du CCPM). Ce document comprend des modèles de planification et d'établissement de rapports qui sont indispensables pour réaliser des évaluations. Ces modèles constituent un compromis entre les normes d'évaluation établies et les capacités dont la CCE dispose en ce moment dans ce domaine. Ils feront l'objet d'une révision en vue du deuxième cycle d'évaluation.

Le directeur de l'administration et des finances sera chargé de l'évaluation des programmes en collaboration avec le directeur des programmes et les chefs de secteur de programme.

12.4 Gestion des programmes en ligne

Afin d'améliorer son information budgétaire, le Secrétariat a élaboré un système de suivi de la gestion des programmes qui en est à sa dernière phase de mise en œuvre en prévision de son lancement, à l'automne.

**Calendrier du processus pour l'achèvement du
Plan de programme et de budget pour 2003 à 2005**

| Qoui | Qui | juil. | août | sept. | oct. | nov. | dec. | jan. |
|--|------------|-------|------|-------|------|------|-------|-------------|
| Introduction | DW/VS | | 12 | | | | | |
| Environnement, économie et commerce | DW/VS/SV | | 12 | | | | | |
| Conservation de la biodiversité | DW/VS/HH | | 12 | | | | | |
| Polluants et santé | DW/VS | | 12 | | | | | |
| Droit et politiques de l'environnement | DW/VS/TW | | 12 | | | | | |
| Obligations spécifiques en vertu de l'Accord | DW/VS | | 12 | | | | | |
| Fonds nord-américain pour la coopération environnementale | MP | | 12 | | | | | |
| Budget | DW/ED | | 12 | | | | | |
| <hr/> | | | | | | | | |
| Édition de l'anglais | Doug | | 26 | | | | | |
| Traduction à l'espagnol | Traducteur | | 26 | | | | | |
| Édition de l'espagnol | Miguel | | 26 | | | | | |
| Traduction au français | Traducteur | | 26 | | | | | |
| Édition du français | Raymonde | | 26 | | | | | |
| Compiler le Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | Yamirka | | | | | | | |
| Le Secrétariat envoie le Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 au Conseil et au CCPM | | | | 9 | | | | |
| Le Conseil vérifie le Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | DW/Yamirka | | | | 11 | | | |
| Session des représentants suppléants pour vérifier et discuter du Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | | | | | | | | A confirmer |
| <hr/> | | | | | | | | |
| Le Secrétariat prépare la première révision du Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | DW/VS/PMs | | | | | | | |
| Édition de la première révision en anglais | Doug | | | | | 1 | | |
| Traduction de la première révision en l'espagnol | Traducteur | | | | | 1 | | |
| Édition de la première révision en espagnol | Miguel | | | | | 1 | | |
| Traduction de la première révision au français | Traducteur | | | | | 1 | | |
| Édition de la première révision en français | Raymonde | | | | | 1 | | |
| Compiler la première révision de Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | Yamirka | | | | | 4-8 | | |
| Le Secrétariat envoie la première révision du Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 au Conseil et au CCPM | | | | | | | 12 | |
| Les Parties vérifient la première révision du Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | DW/Yamirka | | | | | | 13-15 | |
| Approbation possible du Projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 par le CPG | | | | | | | | 13-22 |
| Approbation du Plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 | | | | | | | | 22 |
| <hr/> | | | | | | | | |
| Approbation du Plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 par les représentants suppléants | | | | | | | | TBD |

Veuillez noter que les toutes les dates représentent les dates limite

Événements marquants pour les secteurs individuels pour 2002

Bureau de liaison du Mexique

| | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|------------------|---------------|---------------|------------------|
| | 7 .14 .21 .28 | 4 .11 .18 .25 | 4 .11 .18 .25 | 1 .8 .15 .22 .29 | 6 .13 .20 .27 | 3 .10 .17 .24 | 1 .8 .15 .22 .29 | 5 .12 .19 .26 | 2 .9 .16 .23 .30 | 7 .14 .21 .28 | 4 .11 .18 .25 | 2 .9 .16 .23 .30 |
| Le Secrétariat reçoit les versions provisoires des modèles terminés du Bureau de liaison du Mexique | | | | | | | | | | | | |
| Fournir des conseils au besoin aux gestionnaires de programmes et au Directeur des programmes | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer aux intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Approbation par le Directeur de programmes | | | | • | | | | | | | | |
| Distribuer aux intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Rédiger les termes de référence | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer aux intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Faire le suivi avec les intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Incorporer les commentaires | | | | | | | | | | | | |
| Parachever les termes de référence | | | | | | | | | | | | |
| Préparer une demande de proposition | | | | | | | | | | | | |
| Publier sur internet et distribuer aux éventuels évaluateurs | | | | | | | | | | | | |
| Reviser les propositions | | | | | | | | | | | | |
| Sélectionner un évaluateur | | | | | | | | | | | | |
| Parachever le plan de travail avec l'évaluateur | | | | | | | | | | | | |
| Parachever le contrat | | | | | | | | | | | | |
| Réunion avec les évaluateurs pour vérifier les progrès | | | | | | | | | | | | |
| Planifier les réunions avec les intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Inviter les participants | | | | | | | | | | | | |
| Arrangements de voyage | | | | | | | | | | | | |
| Présider la réunion | | | | | | | | | | | | |
| L'évaluateur produit un rapport final | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer les recommandations de l'évaluation et les conclusions | | | | | | | | | | | | |
| Discuter les réalisations, les recommandations et les conclusions de l'évaluation | | | | | | | | | | | | |

Environnement, économie et commerce

| | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre |
|---|------------|------------|------------|--------------|------------|---------|--------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| | 7 14 21 28 | 4 11 18 25 | 4 11 18 25 | 1 8 15 22 29 | 6 13 20 27 | 3 10 17 | 1 8 15 22 29 | 5 12 19 26 | 2 9 16 23 30 | 7 14 21 28 | 4 11 18 25 | 2 9 16 23 30 |
| | | | | | | | | | | | | |
| L'ébauche des versions provisoires des modèles terminés sont ensuite vérifiés par les gestionnaires des programmes et par le Directeur aux gestionnaires des programmes | | | | | | | | | | | | |
| Fournir des conseils au besoin aux gestionnaires de programmes et au Directeur des programmes | | | | | | | | | | | | |
| Approbation du Directeur des programmes | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer aux intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Rédiger les termes de référence | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer aux intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Faire le suivi avec les intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Incorporer les commentaires | | | | | | | | | | | | |
| Parachever les termes de référence | | | | | | | | | | | | |
| Préparer une demande de proposition | | | | | | | | | | | | |
| Publier sur internet et distribuer aux éventuels intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Réviser les propositions | | | | | | | | | | | | |
| Sélectionner un évaluateur | | | | | | | | | | | | |
| Parachever le plan de travail avec l'évaluateur | | | | | | | | | | | | |
| Parachever le contrat | | | | | | | | | | | | |
| Réunion avec les évaluateurs pour vérifier les progrès | | | | | | | | | | | | |
| Planifier les réunions avec les intervenants | | | | | | | | | | | | |
| Inviter les participants | | | | | | | | | | | | |
| Arrangements de voyage | | | | | | | | | | | | |
| Présider la réunion | | | | | | | | | | | | |
| L'évaluateur produit un rapport final | | | | | | | | | | | | |
| Distribuer les recommandations de l'évaluation et les conclusions | | | | | | | | | | | | |
| Discuter les réalisations, les recommandations et les conclusions de l'évaluation | | | | | | | | | | | | |

Session du Conseil

